

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

MARCHÉ INTÉRIEUR ANTILLES-GUYANE (p. 2)

MM. Léon Bertrand, Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A L'ÉCOLE (p. 2)

Mmes Henriette Martinez, Françoise Hostalier, secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire.

ACTIONS EN FAVEUR DES PME (p. 3)

Mme Thérèse Aillaud, M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

ENTREPRISE BEUGNET (p. 4)

MM. Pierre Laguilhon, François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget.

ESSAIS NUCLÉAIRES (p. 5)

MM. Paul Quilès, Charles Millon, ministre de la défense.

UNIVERSITÉ DE ROUEN (p. 6)

MM. Alain Le Vern, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (p. 7)

MM. Yves Nicolin, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

USINE ALCATEL-ALSTHOM DE DINARD (p. 7)

MM. René Couanau, Yves Galland, ministre de l'industrie.

SUIVI SANITAIRE DES GREFFONS (p. 8)

MM. François Rochebloine, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

PETITE ET GRANDE DISTRIBUTION (p. 8)

MM. Jean Royer, Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

FORFAIT HOSPITALIER (p. 9)

MM. Jean Tardito, Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

UNIVERSITÉ DE ROUEN (p. 10)

MM. Michel Grandpierre, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

Suspension et reprise de la séance (p. 11)

2. Loi de finances pour 1996 (p. 11).

Rappel au règlement (p. 11)

M. Jean-Pierre Brard.

Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 11)

MM. Laurent Fabius,
Jean-Pierre Brard,
Jean-Pierre Chevènement,
Michel Inchauspé,
Jean-Pierre Thomas.

Clôture de la discussion générale.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan.

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

MM. le ministre, Jean-Pierre Brard.

Rappel au règlement (p. 31)

M. Jean Tardito.

MOTION DE RENVOI EN COMMISSION (p. 31)

Motion de renvoi en commission de M. Malvy :
MM. Augustin Bonrepaux, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances ; Charles Gheerbrant. – Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 35).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du Rassemblement pour la République.

MARCHÉ INTÉRIEUR ANTILLES-GUYANE

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'outre-mer.

Le 1^{er} janvier prochain, la loi du 17 juillet 1992 concernant l'octroi de mer et la mise en place d'un marché intérieur Antilles-Guyane sera pleinement applicable.

Cette disposition, proposée par le gouvernement français de l'époque, non demandée par l'Europe et non voulue par la Guyane, ne pourra être mise, en œuvre, à moins de buter, comme pour les accords de Schengen, contre le défaut d'harmonisation entre les différents partenaires. En effet, si ce marché ne présente pas de problème majeur entre les deux régions des Antilles, on ne peut l'envisager avec la Guyane dont le niveau de développement économique et les systèmes fiscaux sont radicalement différents.

De plus, ce texte, qui vise à associer deux petites îles à un continent situé à environ 2 000 kilomètres, ne tient pas compte des mentalités dont les incidences pourraient dépasser de très loin les données économiques, aspect qu'aucun gouvernement n'a jusqu'à présent abordé.

Ne serait-il pas possible de différer l'application de cette loi, au moins pour la Guyane, tant que l'impact de ses incidences à la fois économiques et humaines n'aura pas été analysé et que les conditions d'harmonisation ne seront pas satisfaites ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, il n'existe pas de marché unique entre les départements des Antilles et la Guyane. La loi de 1992 vise précisément à établir ce marché unique. Pourquoi n'existe-t-il pas ? Parce qu'il y a des mécanismes d'octroi de mer qui correspondent aux spécificités de ces différentes régions.

Nul ne peut aujourd'hui dire qu'un marché unique ne faciliterait pas les échanges commerciaux et, par là même, le développement économique de ces départements. Comment peut-on le faire ? Bien sûr, par une harmonisation des taux d'octroi de mer dont la fixation est propre à ces différents départements.

Le marché unique est entré en vigueur au 1^{er} janvier 1995 entre les départements de la Guadeloupe et de la Martinique. Il a posé de nombreuses difficultés et il en posera également pour la Guyane. Quelle en est la raison ? Il n'y a pas eu de réelle concertation sur l'harmonisation entre les régions et il a fallu mettre en place des mécanismes de compensation assez compliqués.

Le Gouvernement est très attentif aux déséquilibres que le marché unique pourrait provoquer entre les départements d'outre-mer. Je puis vous assurer qu'avant la mise en place du dispositif, notamment pour ce qui concerne la Guyane, des rencontres interrégionales auront bien lieu à l'initiative des préfets afin que les régions concernées, les différents partenaires économiques et les responsables politiques suivent l'évolution de l'application des différentes dispositions, notamment pour ce qui concerne l'harmonisation des taux. Par la suite, une présentation générale de la concertation sera rendue publique. Nous déciderons alors de la mise en place du marché unique qui doit rester un objectif mais qui ne s'accomplira pas du jour au lendemain. Le processus sera évolutif.

Quoi qu'il en soit, ce sont bien la simplification des procédures administratives et la fluidité des échanges commerciaux qui sont visés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à Mme Henriette Martinez.

Mme Henriette Martinez. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, mais elle concerne également M. le ministre de la jeunesse et des sports et M. le ministre de la fonction publique.

M. Jean Tardito. L'un des trois vous répondra bien !

Mme Henriette Martinez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, alors que le Gouvernement entend promouvoir l'aménagement des rythmes scolaires, j'appelle votre attention sur les problèmes que rencontrent aujourd'hui de nombreuses communes pour poursuivre l'enseignement des activités physiques et sportives dans les écoles.

En effet, des personnels qui, jusqu'à présent, enseignaient les activités physiques et sportives dans le cadre de la polyvalence, à l'exclusion des activités sportives à risques, se voient refuser, en ce début d'année scolaire, de la part des services départementaux de l'éducation nationale, l'agrément dont ils bénéficiaient auparavant.

M. Jean-Louis Idiart. Très juste !

Mme Henriette Martinez. Les décrets du 1^{er} avril 1992 portant statut des personnels de la filière sportive des collectivités territoriales, et la loi du 13 juillet 1992 relative à l'enseignement des activités physiques et sportives définissent les conditions de cet agrément. Ainsi, sont seuls autorisés à intervenir les personnels ayant le statut d'éducateur territorial ou de conseiller territorial.

Des mesures dérogatoires exceptionnelles avaient permis, les années précédentes, de poursuivre cet enseignement dans l'attente du concours qui devait donner la possibilité aux personnels concernés de régulariser leur situation. Mais, à ce jour, le concours n'a jamais été organisé et les maires qui emploient ces personnels se voient brutalement contraints, faute d'agrément, de renoncer à faire enseigner les activités sportives dans les écoles, et cela quelques semaines après la rentrée.

Dans l'intérêt des enfants, il faut que cet enseignement soit rétabli au plus tôt. C'est pourquoi je vous demande instamment, monsieur le ministre, de proroger les mesures dérogatoires permettant la participation des personnels dont je viens de parler à l'enseignement des activités physiques et sportives dans les écoles au moins jusqu'à ce que le concours soit organisé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire.

Mme Françoise Hostalier, secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire. Madame le député, je tiens d'abord à vous rappeler notre souci de développer les classes dites de découverte, comme les classes de neige, les classes de mer ou de nature. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Cathala. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Poursuivez, madame le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire. Nous souhaitons également encourager les expériences d'aménagement des rythmes scolaires.

Ces ouvertures pédagogiques entraînent une augmentation de l'encadrement des élèves et parfois même, ainsi que vous l'avez rappelé, une intervention d'animateurs extérieurs à l'éducation nationale.

Notre souci de voir se développer ces activités va de pair avec une préoccupation majeure : celles-ci doivent se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité et avec une garantie de qualité des animateurs.

J'en viens plus précisément à votre question. Les personnels non titulaires des collectivités territoriales peuvent dès à présent intervenir dans les écoles s'ils possèdent les diplômes et les qualifications requis par la loi de 1992, qui a été recadrée par un arrêté du ministère de la jeunesse et des sports du mois de mai 1995, et s'ils obtiennent l'agrément des inspecteurs d'académie. Cette procédure permet une souplesse suffisante et offre une garantie de sécurité satisfaisante.

M. André Fanton. C'est du corporatisme !

Mme le secrétaire d'Etat à l'enseignement scolaire. Le système dérogatoire pose le problème de la responsabilité tant de l'éducation nationale que des collectivités territo-

riales en cas d'accident. Nous avons été confrontés, vous le savez bien, à de très graves difficultés à l'occasion desquelles les personnels concernés ont été mis en cause. Vous comprendrez donc qu'il soit difficile, dans ces conditions, de faire perdurer un tel système. C'est la raison pour laquelle je vais répondre positivement à votre question. (*« Ah ! » sur divers bancs.*)

Je me félicite qu'une solution soit prochainement apportée en ce qui concerne le concours qui permet l'accès à un corps créé en 1992. Ses modalités avaient été définies par deux décrets, pris les 26 et 27 mars 1993, mais ceux-ci étaient si illisibles qu'ils n'avaient jamais pu être appliqués. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le concours n'avait donc jamais pu être organisé. Dans les jours qui viennent, un nouveau décret permettant enfin de l'organiser sera pris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

ACTIONS EN FAVEUR DES PME

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, je sais l'action que vous conduisez avec courage et détermination en faveur des entreprises. Néanmoins, nos PME sont inquiètes : elles se sentent mal aimées et sacrifiées aux grands groupes lorsqu'elles sont sous-traitantes.

Les PME ont la volonté pugnace de créer de vrais emplois, mais elles sont enfermées en permanence dans le carcan des règles administratives. Il y a loin de l'esprit du Président de la République, quand il souhaitait une vaste simplification administrative, à la lettre.

M. Jean Glavany. C'est bien vrai !

Mme Thérèse Aillaud. En effet, le seuil du chiffre d'affaires permettant aux PME d'accéder aux marchés publics est trop élevé. De plus, l'examen des dossiers d'aide au développement et à l'exportation est trop technocratique.

Monsieur le ministre, ferez-vous en sorte que les grands projets qui seront réalisés dans le cadre de l'aménagement du territoire, tels que le TGV-Méditerranée, fassent l'objet de lots adaptés à la capacité des PME qui sont les seules à créer et à garantir des emplois locaux ?

D'autre part, qu'envisagez-vous de faire pour faciliter les démarches administratives ...

M. Jean-Yves Le Déaut. Rien !

Mme Thérèse Aillaud. ... de ces véritables créateurs d'emplois que sont les dirigeants de nos petites et moyennes entreprises ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, madame le député...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quelle voix !

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Il est important de parler fort quand on parle des PME, qui se battent aujourd'hui pour l'emploi. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Madame le député, tout en vous remerciant de votre question, je voudrais rappeler combien les PME de notre pays sont déterminées : elles se battent et ne sont pas gagnées par la sinistrose car elles savent que la sinistrose est due à un virus ennemi qui est injecté pour paralyser l'activité. Les PME se battent et nous voulons les aider !

S'agissant des marchés publics, vous avez raison. D'ailleurs, le Premier ministre, à la demande de M. Hervé Gaymard, a chargé un parlementaire d'une mission sur ce dossier. J'ajoute que le plan PME comportera des mesures importantes pour favoriser l'accès de ces entreprises aux grands marchés publics.

M. Louis Mexandeau. Vous vous y prenez comme personne !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Dans cet esprit, j'invite les collectivités territoriales à passer des marchés par lots, seule manière de protéger les PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En 1996 se produira, en matière de simplification administrative, une véritable rupture. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Trois engagements ont déjà été pris par M. le Premier ministre.

Il s'agit, d'abord, de la déclaration sociale unique alors que quatre ou cinq déclarations par entreprise sont aujourd'hui nécessaires, soit quelque 36 millions de formulaires ! A partir de 1996, il n'y en aura plus que 8 millions, et 28 iront au panier ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Il s'agit, ensuite, de la déclaration d'embauche unique. Je suis allé étudier le dossier avec l'URSAFF de Rennes. Le dossier est prêt : une déclaration unique d'embauche remplacera les onze déclarations d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le Premier ministre a fait une troisième proposition concernant le contrat d'apprentissage. Vous avez naturellement tous vus des contrats d'apprentissage : une deuxième liasse suit la première, puis vient une troisième liasse, qui contient autant de feuillets que la deuxième. A partir de 1996, il n'y aura plus qu'une seule liasse de quatre feuillets. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je terminerai ma réponse en rappelant deux initiatives très importantes que M. le Premier ministre a annoncé aux artisans et pour lesquelles il a été fortement applaudi.

En premier lieu, en ce qui concerne le régime fiscal simplifié, le plafond, qui était de 3,8 millions de francs de chiffre d'affaires par an sera relevé à 5 millions de francs. Les deux tiers des entreprises bénéficieront de ce dispositif. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En second lieu, le chèque « première embauche » introduit une simplification supplémentaire.

Nous connaissons tous le rôle que joue l'artisanat en faveur des créations d'emplois. On compte 800 000 artisans dont 400 000 n'ont ni salariés ni compagnons. Le chèque « première embauche » permettra une simplification puisque, tout en protégeant les droits des salariés, il sera à la fois une déclaration sociale, une fiche de paye et un contrat de travail. Le Premier ministre a demandé à M. Jacques Barrot, ministre du travail, d'examiner avec les partenaires sociaux et les ministres concernés la façon dont la mesure pourra être mise en œuvre en 1996. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Ah, s'ils étaient tous comme lui ! Bravo, Raffarin !

ENTREPRISE BEUGNET

M. le président. La parole est à M. Pierre Laguilhon.

M. Pierre Laguilhon. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

L'entreprise Beugnet, de dimension nationale, avec ses 4 000 emplois, a déposé son bilan le 7 juillet dernier. Elle a été mise en règlement judiciaire.

Si nous pouvons nous féliciter que la reprise par la société Eiffage ait permis de maintenir la quasi-totalité du personnel, nous constatons que la situation des 4 200 sous-traitants, prestataires de services et fournisseurs est des plus préoccupantes.

Certes, les créances de certains d'entre eux ont pu être acquittées directement par les donneurs d'ordre et les mesures prises pour assurer les regroupements des créanciers ont entraîné un échelonnement des dettes fiscales et sociales dans le cadre d'une procédure CODEFI.

Cependant, plusieurs dizaines ont déjà déposé leur bilan et d'autres seront dans l'obligation de le faire très prochainement, lorsque les échéances prévues à quarante-vingt-dix jours, c'est-à-dire à fin octobre, ne seront pas honorées.

Cette multiplicité de défaillances induit, par un effet de cascade, une perte substantielle de capacité d'investissement qui fragilise le développement économique et, par voie de conséquence, l'emploi.

Ne pourrait-on pas, monsieur le ministre, mettre en place une enveloppe spécifique destinée à accorder à ces entreprises et à celles qui sont victimes de semblables défaillances des prêts bonifiés de consolidation garantis par la SOFARIS ? Une telle mesure serait de nature à assurer la continuité et la pérennité de l'activité et sauvegarderait des milliers d'emplois qui disparaissent ainsi chaque année dans le secteur privé. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, tout comme vous, nous sommes préoccupés par le sort de l'entreprise Beugnet.

Pour cette entreprise de travaux publics de taille nationale, qui représente 4 000 emplois, l'essentiel a déjà été fait : elle a été reprise par un grand groupe national de travaux publics, le groupe Eiffage, et ses emplois directs sont quasiment sauvés.

Vous vous préoccupez également, et à juste titre, de la situation de l'emploi chez les sous-traitants et les fournisseurs. Nous nous en préoccupons aussi car ces entreprises constituent avec leurs homologues, comme vient de le rappeler M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, notre tissu de PME-PMI, y compris dans le bâtiment et les travaux publics.

Vous nous proposez, monsieur le député, une formule de prêts de consolidation par le biais de la SOFARIS. Cette formule est intéressante et nous allons très rapidement la mettre à l'étude. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui que nous pourrions vous donner satisfaction sur ce point. Sachez cependant que des procédures locales ont déjà été mises en place, notamment par le biais des CCSF, les commissions des chefs de services financiers des organismes de sécurité sociale. La CCSF de votre département a déjà fonctionné sur le dossier Beugnet. Nous donnerons des instructions précises aux chefs de service pour que cela fonctionne encore mieux et que le sort des sous-traitants soit encore davantage pris en considération.

D'autre part, dans le cadre des CODEFI, c'est-à-dire des comités d'examen des problèmes de financement des entreprises, des instructions très précises vont également être données par le ministère des finances afin que les sous-traitants de Beugnet soient bien traités, que l'emploi soit préservé et que les PME et PMI qui composent cette population de sous-traitants soient sauvées et préservées. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

ESSAIS NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. L'un des deux essais nucléaires effectués ces dernières semaines avait pour objectif de valider la tête nucléaire TN 75. Même si l'on partage l'opinion que cet essai était nécessaire, il apparaît de plus en plus évident, monsieur le Premier ministre, que ceux qui sont encore programmés seront inutiles. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Lellouche. Et les quatre-vingt-six essais réalisés sous Mitterrand !

M. André Fanton. Et ceux que vous avez faits !

M. Paul Quilès. Ecoutez-moi jusqu'au bout, mes chers collègues ! Vous y avez intérêt. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Quilès !

M. Paul Quilès. C'est un sujet sérieux qui mérite que l'on s'écoute !

Ces essais seront inutiles, c'est en tout cas ce que pensent de nombreux scientifiques et experts.

M. Richard Cazenave. Démagogue !

M. Paul Quilès. C'est ce que nous pensons. C'est aussi ce que vient de déclarer l'un de nos collègues de la majorité, ancien président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ecoutez ce qu'il dit !

« Notre force de dissuasion n'a pas besoin, dans les prochaines années, d'être perfectionnée. (*« C'est faux ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Fanton. Vous représentez le syndicat des anciens Présidents !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le député !

M. Paul Quilès. « Elle est largement dimensionnée par rapport à des menaces stratégiques nucléaires qui n'existent pas dans le présent et dont on n'aperçoit pas l'apparition à échéance prévisible. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vos cris n'empêchent pas que M. Giscard d'Estaing ait écrit cet article dans *Le Figaro*, il y a quelques jours !

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt à demander au Président de la République d'arrêter le programme d'essais nucléaires en cours ? (*« Non ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République.*) Cela apaiserait l'émotion considérable qu'a provoquée, en France et dans le monde, sa décision du 13 juin. Cela permettrait aussi à notre pays, sans mettre en cause sa capacité de dissuasion, de retrouver l'autorité morale, diplomatique et politique indispensable...

M. Jean Glavany. Parfaitement !

M. Paul Quilès. ... au moment où le monde doit s'engager dans la désescalade nucléaire et dans la lutte contre la prolifération. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Prendre cette décision aujourd'hui serait certainement perçu comme un service rendu à la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations et huées sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, ne prenez pas exemple sur la mauvaise conduite des parlements extérieurs !

La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, *ministre de la défense.* Monsieur le député, en vous écoutant me revenait en mémoire le jugement d'un ancien ministre des affaires étrangères, M. Cheysson, qui, lorsqu'il a pris connaissance de la position de certains dignitaires socialistes sur la campagne d'essais nucléaires, a dit simplement : « J'ai honte d'être socialiste. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En vous écoutant, monsieur le député, m'est revenue en mémoire la prise de position d'un ancien ministre de la défense, M. Chevènement, qui a expliqué sur tous les tons et avec grande pertinence que la France devait absolument avoir une force de dissuasion nucléaire...

M. Jean Glavany. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre de la défense. ... si elle voulait rester une grande puissance influente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En vous écoutant, monsieur le député, m'est revenue en mémoire l'analyse du philosophe Glucksmann...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas un philosophe, c'est un saltimbanque !

M. le ministre de la défense. ... qui expliquait que si la France voulait pouvoir intervenir pour faire respecter les droits de l'homme en Bosnie, elle devait être une grande puissance, et que, aujourd'hui, l'un des attributs d'une grande puissance c'était la détention d'une force qui évite la guerre, qui dissuade l'ennemi : une force de dissuasion nucléaire. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Paul Quilès. Vous n'aviez pas besoin d'essais nucléaires supplémentaires ! C'est ce que dit M. Giscard d'Estaing !

M. le président. Monsieur Quilès, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur le ministre !

M. Martin Malvy. Qu'il réponde à la question !

M. le ministre de la défense. N'ayez crainte, monsieur Malvy, je réponds précisément à la question. Simplement je tiens à dire à M. Quilès qu'il devrait prendre des cours de lecture et relire l'article signé par l'ancien président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Selon lui, les essais qui ont actuellement lieu en Polynésie, à Mururoa, doivent avoir un double objectif. Premier objectif : valider la TN 75.

M. Paul Quilès. C'est fait !

M. le ministre de la défense. Second objectif : permettre l'accumulation de données scientifiques pour pouvoir effectuer les simulations et accorder une crédibilité certaine à notre force de dissuasion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Lellouche. Voilà !

M. le ministre de la défense. Alors je sais, monsieur Quilès, erreur en deçà, vérité au-delà ! Lorsque vous étiez ministre de la défense, vous êtes allé vous baigner dans le lagon de Mururoa pour prouver l'inocuité des essais nucléaires (*Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et vous jugiez alors qu'ils étaient nécessaires. Mais maintenant que vous êtes dans l'opposition, vous changez de position, au mépris de la France ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

UNIVERSITÉ DE ROUEN

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. J'espère que la question que je vais poser à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle recevra une réponse claire et témoignera de la bonne foi et de la responsabilité des uns et des autres dans cet hémicycle.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, après avoir été reportée, la rentrée universitaire à la faculté des sciences de Rouen n'est toujours pas effective faute de moyens suffisants pour assurer les cours. Et il ne s'agit

malheureusement pas d'un cas isolé. Ce sont d'après vos propres critères, monsieur le ministre, 12 millions de francs qui manquent à cette faculté pour assurer les cours jusqu'à la fin de l'année 1995.

Depuis plusieurs jours, et aujourd'hui encore, les étudiants manifestent leur juste inquiétude. En effet, ne pas assurer aux facultés les moyens de fonctionner constitue une faute de plus à l'égard de notre jeunesse, de son avenir. (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Monsieur le ministre, quelles mesures d'urgence comptez-vous prendre pour mettre fin à cette situation inacceptable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles Ehrmann. Il y a 2,2 millions d'étudiants !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

M. François Bayrou, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.* Monsieur le député, si l'université de Rouen est en retard, en postes et en dotations budgétaires, à qui la faute ? (« A vous ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Balligand. Un peu de bonne foi !

M. Jean-Yves Le Déaut. Qu'avez-vous fait pendant trois ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Si l'université de Rouen est en retard, en postes et en dotations budgétaires, c'est parce qu'en 1993 elle était la plus en retard de toutes les universités de France.

M. Jean-Yves Le Déaut. Qu'avez-vous fait depuis trois ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Je vais vous répondre, monsieur le député ! Sur les deux derniers exercices, ceux pendant lesquels cette majorité a assumé le pouvoir, l'université de France qui a obtenu le plus de postes et de dotations budgétaires est celle de Rouen. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Julien Dray. Vous rendez compte de vos propos aux étudiants de Rouen !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. La situation de l'université de Rouen tient en fait à deux facteurs. Le premier c'est qu'il s'agit d'une université dont le niveau des dotations et des postes se situe au-dessous de la moyenne, comme c'est le cas de beaucoup d'autres en France, les universités les plus anciennes ayant, quant à elles, un niveau au-dessus de la moyenne.

Mais il semble aussi que l'université de Rouen connaisse des problèmes de gestion. C'est en tout cas ce qui a été signalé par l'ensemble de ses responsables à l'inspection générale, à laquelle j'ai demandé de diligenter une enquête.

M. Jean-Yves Le Déaut. Qu'est-ce que vous faites depuis trois ans !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Nous aurons alors une réponse très simple qui s'imposera à vous comme à moi.

En outre, en plus des aides spéciales qui seront accordées lors de cette rentrée à l'université de Rouen – ce sont près de 2 millions de francs qui ont été débloqués –, j'ai décidé d'organiser un audit pour que soient analysés les problèmes de gestion qui se posent à cette université au détriment de ses étudiants. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Christian Bataille. Alors on est sauvés !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin.

M. Yves Nicolin. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la solidarité entre les générations.

Nous avons célébré, il y a quelques jours, le cinquantième anniversaire de la sécurité sociale. Selon la loi, les administrateurs représentant les assurés au régime général de la sécurité sociale doivent être élus tous les six ans. Or, depuis 1983, c'est-à-dire depuis treize ans, il n'y a pas eu d'élection. Quelle légitimité peuvent donc avoir les représentants des assurés sociaux au sein du régime de base de la sécurité sociale ?

Ma question sera très simple. Elle ne sera pas : que pense faire le Gouvernement ? Mais bien : quand envisage-t-il d'organiser de nouvelles élections pour régler enfin ce problème ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Nicolin, je vous prie de bien vouloir excuser Mme Codaccioni qui est en ce moment devant le congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux pour parler de la prestation autonomie. Elle m'a chargé de vous faire la réponse suivante.

Comme vous l'avez souligné, les dernières élections des membres des conseils d'administration des caisses remontent à 1983. Les mandats des administrateurs ont ensuite été prolongés et renouvelés à plusieurs reprises par des dispositions législatives.

Selon la législation en vigueur, les mandats des conseils actuels, au sein du régime général, prendront effectivement fin le 31 mars 1996. Il est vrai que, si des élections devaient être envisagées au mois de mars, le délai serait très court pour les organiser.

Le Gouvernement aura donc à vous présenter, après le grand débat national sur la protection sociale qui se déroule actuellement, un dispositif d'ensemble qui devra comprendre aussi des dispositions sur ce point, en tenant compte des souhaits des partenaires sociaux eux-mêmes. Il appartiendra alors au Parlement d'apprécier les conditions et les moyens d'une gestion paritaire efficace.

Bien entendu, toutes mesures adéquates seront prises pour qu'il n'y ait aucune interruption dans le fonctionnement de ces conseils d'administration. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

USINE ALCATEL-ALSTHOM DE DINARD

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Monsieur le ministre, le groupe industriel Alcatel-Alsthom est engagé dans une restructuration dont les conséquences sur l'emploi peuvent être considérables. Le nouveau P-DG a parlé de réductions importantes d'effectifs. On évoque 30 000 suppressions d'emplois pour les toutes prochaines années. La filière câble du groupe, en particulier, est dès à présent l'objet de mesures qui touchent en premier le site de Dinard, en Ille-et-Vilaine. La fermeture de l'usine est programmée ainsi que le licenciement des 150 salariés.

Cette décision n'est que la première d'une longue série à venir. Elle me semble relever d'une stratégie industrielle, que l'on pourrait qualifier de primaire, consistant purement et simplement, dans une période où chacun se mobilise pour l'emploi derrière le Gouvernement, à fermer une unité de production pour en ouvrir d'autres ailleurs et à procéder au licenciement de personnels qualifiés et expérimentés sans faire le moindre effort pour imaginer une reconversion industrielle du site. De plus, en l'occurrence, la saturation du marché du câble était prévue depuis plusieurs années.

Par ailleurs, nous savons que le plan social de Dinard, sans parler des suivants, va coûter cher au groupe et, plus tard, à l'Etat et à la collectivité nationale, car le reclassement des 150 employés est, malheureusement, très aléatoire dans une région déjà fortement touchée par le chômage.

Monsieur le ministre, il n'est pas trop tard pour rechercher une autre solution qui permettrait, sur le site reconverti, de maintenir l'emploi autour d'activités nouvelles, dans le groupe Alcatel ou en dehors, celui-ci participant, en tout état de cause, à leur financement de départ. Les collectivités territoriales sont prêtes, spontanément, à accompagner tout projet de ce type qui leur serait soumis.

Pouvez-vous nous assurer, monsieur le ministre, que vous mettez tout en œuvre pour amener la direction d'Alcatel, auprès de laquelle l'Etat ne manque sans doute pas de moyens d'intervention, à rechercher activement et très rapidement cette autre solution ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Yves Galland, ministre de l'industrie. Monsieur le député, deux usines françaises du groupe Alcatel, dont celle de Dinard, produisent des câbles téléphoniques de réseau en cuivre. Or ce marché s'effondre depuis deux ans. France Télécom, par exemple, qui assurait 70 p. 100 des débouchés de ces usines, a, dans cette période, diminué ses commandes de 60 p. 100. Il en est de même pour tous les opérateurs européens, qui ont pratiquement terminé le redéploiement et la mise à niveau de leur infrastructure télécom filaire.

Il y a partout en Europe une très forte réduction des achats de câbles. L'exportation ne suffit donc pas à compenser la perte au niveau national. Toutes les industries européennes sont en effet en surcapacité et se concurrencent durement.

Il y a trois semaines, vous avez attiré mon attention sur le fait, tout à fait exact, que la direction cherchait à ajuster sa capacité de production, pour les raisons que je viens d'indiquer, et envisageait la fermeture de Dinard. Un comité d'établissement doit avoir lieu au début du mois de novembre.

Monsieur le député, comme l'a indiqué, avec beaucoup de talent, M. Jean-Pierre Raffarin tout à l'heure, les grands groupes industriels, comme les PME et PMI, doivent affronter la concurrence internationale. Certes, ils seront amenés à opérer des restructurations – dire l'inverse serait irresponsable – mais ils doivent d'abord et avant tout prendre en compte la dimension humaine de ces restructurations. Nous nous battons donc, mon collègue Jacques Barrot et moi-même, pour que soient mises en œuvre toutes les solutions possibles, dans ce cas et dans d'autres : reprise du site avec diversification, réindustrialisation et, dans ce cas particulier, reclassement de l'ensemble des salariés dans d'autres unités du groupe.

En tout état de cause, je peux vous assurer, monsieur le député, qu'en liaison avec mon collègue du travail, je ferai tout pour que soient assurées les garanties individuelles dont je parlais et pour que, dans votre région en particulier, le potentiel économique soit maintenu. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

SUIVI SANITAIRE DES GREFFONS

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Ma question s'adresse à Mme le ministre de la santé publique et de l'assurance maladie.

M. Jean Tardito. Elle n'est pas là !

M. Jean-Pierre Brard. Elle est malade !

M. François Rochebloine. La population du département de la Loire a appris avec une certaine stupeur, par un article de presse paru la semaine dernière et relayé par tous les médias nationaux, qu'une plainte aurait été déposée à l'encontre de sept praticiens libéraux et d'un professeur du CHU de Saint-Etienne, pour une éventuelle absence de contrôle sanitaire sur des greffons d'origine humaine implantés chez de nombreux patients. Il s'agit là d'un problème national.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette annonce a suscité un émoi considérable, affolé quelques milliers d'opérés et ébranlé la confiance de toute une région dans le corps médical.

Il a été aisé au corps médical de démontrer que votre ministère avait, dans un courrier en date du 27 février 1995 à propos d'enquêtes antérieures effectuées dans d'autres régions de France, donné toutes garanties quant à l'inocuité de ces greffons et leur caractère parfaitement conforme à la législation française.

Il semble en outre qu'il soit fait grief aux praticiens concernés de ne pas avoir fourni la « traçabilité » des greffons et des sérologies des donneurs cas par cas alors

même que Mme le ministre vient juste de signer le décret réglementant leur utilisation. Comment est-il possible d'exiger des documents qu'à ce jour la réglementation n'imposait pas ?

Je souhaite donc que Mme le ministre puisse nous apporter les éléments nécessaires de réponse qui vont rassurer les milliers d'opérés mais aussi la population de ce département et qui permettent ainsi de rétablir la confiance en un corps médical compétent et dévoué. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation.

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Rochebloine, un décret du 25 février 1992, modifié en 1994, prévoit en effet une obligation à la charge des médecins greffeurs de vérifier avant toute greffe que les résultats des analyses de biologie médicale pratiquées chez le donneur sont négatifs en ce qui concerne le dépistage de l'infection par les virus VIH 1 et VIH 2 ainsi que par le virus de l'hépatite C.

Vous l'avez signalé, la forme que doivent revêtir pour chaque greffon ces informations sur les tests obligatoires restait jusqu'alors à préciser. C'est pourquoi Mme le ministre de la santé vient de signer un arrêté qui complète le dispositif réglementaire en prévoyant un document type de « traçabilité » qui n'existait pas.

Cela dit, à la demande de la direction générale de la santé, une enquête nationale a été menée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Dans certains départements, les investigations menées ont conduit à constater des défaillances dans la transmission des informations nécessaires au suivi sanitaire de certains de ces greffons tout au long de la chaîne.

De ce fait, certains médecins n'ont pas pu prendre connaissance des résultats des tests obligatoires avant d'implanter les greffons, comme la réglementation les y oblige. En outre, des greffons ont indûment fait l'objet de demandes de remboursement auprès de la sécurité sociale.

La justice a été saisie dans plusieurs départements. Vous avez souligné vous-même que, dans la Loire, le directeur de la caisse primaire avait porté plainte. Les services du ministère de la santé, avec le concours des médecins-conseils, ont procédé à une enquête médico-administrative sur les services hospitaliers concernés. Ce que je puis dire, monsieur Rochebloine, c'est que les premiers résultats de l'enquête, qui, sans être terminée, est aujourd'hui très avancée, sont très rassurants. Les documents de « traçabilité » existent et ont été fournis à l'inspection de la santé. On peut donc affirmer que certaines informations alarmistes imprudemment diffusées doivent être prises avec la plus grande circonspection car certaines des craintes qu'elles ont nourries ne sont pas justifiées. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.

PETITE ET GRANDE DISTRIBUTION

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Ma question s'adresse à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. *(« Ah ! » sur divers bancs.)*

La publication du rapport annuel de la loi d'orientation que j'ai eu l'honneur de soumettre au Parlement voilà vingt ans fait apparaître une dérive inquiétante des chiffres d'affaires du petit et du grand commerce, notamment des grandes surfaces.

Sur une base 100, le premier passe en effet de 48 à 43, le second de 51 à 56 soit une dérive d'environ 10 p. 100, et cela au moment où, la consommation augmentant fort peu, les pertes de marchés sont plus douloureusement ressenties par ceux qu'elles frappent. Mais comment s'étonner de ce glissement puisque nous en sommes arrivés au chiffre record de 1 043 hypermarchés ? Je rappelle en effet que, en dépit du moratoire, méritoire, que le précédent Gouvernement avait imposé, trente d'entre eux se sont encore implantés, et voici maintenant l'offensive fulgurante des *hard discount* – des maxi-décomptes, selon une traduction dinosaurienne – sorte de supermarchés où l'activité commerciale atteint des niveaux inadmissibles.

D'où mes trois remarques suivantes :

Premièrement, en dehors du caractère très austère de l'environnement, comment ne pas observer une compression systématique des personnels ? Dans un hypermarché normal, seize personnes pour servir la clientèle ; dans le supermarché que je dénonce ici, neuf – et au moment même où nous cherchons à développer le nombre des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Que dire aussi de cet abaissement autoritaire des prix de la part de la grande distribution par rapport à la production ? Que la puissance financière finisse par déséquilibrer les chances des acteurs économiques commerciaux, ce n'est pas tolérable ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ma première question est donc celle-ci : êtes-vous disposé à abaisser le seuil de contrôle des commissions départementales d'équipement commercial à 400 mètres carrés ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du Rassemblement pour la République.*) Et où ?

Deuxièmement, êtes-vous disposé aussi à imposer des règles de concurrence véritable, honnête, avec la publication de tous les prix, quel que soit l'acheteur, quel que soit le producteur ?

Troisièmement, je propose, modestement, de coopérer avec vous en compagnie de quelques collègues pour modifier la loi qui porte provisoirement mon nom, de manière à améliorer la situation que je dénonce. (*Applaudissements sur les bancs du groupe République et Liberté, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je vais répondre avec fermeté mais modestie, eu égard aux importantes responsabilités que vous avez vous-même exercées dans le règlement, qui vous doit beaucoup, de ce dossier très important. Nous partageons votre diagnostic et le sentiment qu'il vous inspire. La situation est en effet inacceptable. C'est l'avis de M. le Président de la République, celui de M. le Premier ministre,...

M. Dominique Dupilet. Et alors ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... celui du Gouvernement et de sa majorité. Nous assistons à deux dysfonctionnements majeurs. Le premier, en effet, vous l'avez dit, a trait aux règles de la concurrence, aux prix anormalement bas, et à des relations de domination que nous constatons ici ou là : la baguette à un franc ou à 60 centimes, ce n'est pas admissible ! Il faut avoir le courage de le dire, certaines promotions commerciales sont des promotions du chômage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Dominique Dupilet. Citez-les !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. C'est pourquoi nous entendons poursuivre la politique de rigueur engagée par le précédent gouvernement. Hervé Gaymard au Gouvernement et Jean-Paul Charié au Parlement travaillent sur une révision des ordonnances de 1986 afin de régler ces problèmes de concurrence. Dans cet ordre d'idées, je serai particulièrement vigilant, notamment pour les métiers de bouche, pour tous ces métiers qui ont besoin que la qualité artisanale soit affirmée, qui ont besoin d'un certain niveau de prix de vente pour protéger leur image.

Il existe un second problème, et vous avez eu raison de le signaler, celui de l'urbanisme commercial. Nous assistons, en effet, ici ou là, au développement d'ouvertures de grandes surfaces auxquelles nous ne pouvons nous opposer juridiquement. C'est ainsi, par exemple, qu'à Toulouse, ville sursaturée en hypermarchés, deux grandes surfaces viennent d'ouvrir en toute légalité, puisqu'elles disposaient d'autorisations préalables. Nous n'y pouvons mais, je le répète, en l'état actuel des textes. Il nous faut donc aller de l'avant et entreprendre de les réformer. Mais nous ne sommes pas des intégristes. Nous ne voulons pas opposer les secteurs économiques entre eux. Nous ne cherchons pas des boucs émissaires. Nous voulons simplement corriger les mauvaises pratiques. A cette fin, nous avons mis en place l'ONEC – l'Observatoire national de l'équipement commercial – et, avant la fin novembre, nous vous demanderons de choisir entre la voie contractuelle et la voie législative, qui a ma préférence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

FORFAIT HOSPITALIER

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Madame le ministre de la santé, les personnages les plus huppés de l'Etat se sont montrés hier à la journée mondiale du refus de la misère. (« *Et alors ?* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Willy Diméglio. Ils ont bien fait !

M. Jean Tardito. Peut-être ! Il y a quelques semaines, vous avez lancé en grande pompe une vaste concertation sur l'avenir de la protection sociale en vue de prendre des décisions après la tenue des forums régionaux. Très bien !

Mais de qui se moque-t-on ? Car, simultanément, vous avez fomenté une véritable agression, enfermant même dans un véritable traquenard certains ministres qui parti-

cipaient aux forums. Partout, c'est la stupéfaction, la condamnation devant les décisions unilatérales, incompréhensibles, inadmissibles, dramatiques qui ont été annoncées hier. Avec l'augmentation du forfait hospitalier de 55 à 70 francs, ce sont des millions de Français qui ne pourront plus se soigner ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Lucien Degauchy. Ils bénéficient de l'aide sociale !

M. Jean Tardito. Les taux directeurs des hôpitaux ont été abaissés à un niveau d'homicide. Et je ne parle pas des conséquences destructrices sur tout le système mutualiste engendrées par ces mêmes décisions.

Madame le ministre, oserez-vous démontrer que vous ne mettez pas en œuvre le démantèlement de la protection sociale et du droit à la santé ? Que vous n'allez pas tuer l'hôpital public ? Oserez-vous expliquer pourquoi vous ne voulez pas taxer la spéculation, taxation qui rapporterait 77 milliards de francs ? Vous permettrez-vous d'affirmer que vous allez résorber la fracture sociale ? Contredirez-vous tous ceux qui, dans la presse, affirment que vous mettez en œuvre un véritable recul de civilisation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Tardito. Ma question portait sur la santé !

M. Jacques Barrot, ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Monsieur Tardito, j'écoute toujours avec attention vos questions et vous écoutez en général mes réponses, même si vous n'êtes pas d'accord.

Je crois qu'il ne faut pas utiliser des termes surdimensionnés, d'autant que le forfait hospitalier a été instauré il y a quelques années, à une époque où le groupe communiste n'était pas dans l'opposition.

M. Jean-Pierre Brard. M. Tardito emploie des termes adéquats !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Nous avons décidé, c'est vrai, qu'il fallait aller au-delà de la simple actualisation, mais en exonérant les personnes le plus en difficulté, les bénéficiaires du RMI, de l'aide sociale, de l'aide médicale gratuite.

M. Jacques Floch. Et c'est l'Etat qui paie !

M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Pour le reste, monsieur Tardito, j'ai déjà répondu que, soucieux de consolider la sécurité sociale, le Gouvernement préparera avec le Parlement un dispositif d'ensemble. En effet, s'il est un point sur lequel nous sommes tous d'accord, c'est que en ce cinquantième anniversaire de la sécurité sociale, nous avons pour devoir impérieux de préserver son avenir. Cela nécessite des efforts qui, je le reconnais avec vous, sont parfois difficiles, encore que, je le répète, des dispositifs sociaux permettent de pallier les cas les plus douloureux. En tout cas, c'est à ce prix que nous parviendrons à consolider cette institution qui a été instaurée au lendemain de la guerre grâce à toutes les familles politiques françaises. C'est pourquoi nous ne pouvons pas, les uns et les autres, tenir un langage démagogique, parce que nous devons aux assurés sociaux la solidité de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Claude Lefort. Il y a d'autres poches ! Il y a d'autres portefeuilles !

UNIVERSITÉ DE ROUEN

M. le président. La parole est à M. Michel Grandpierre.

M. Michel Grandpierre. Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

Monsieur le ministre, quel avenir notre société prépare-t-elle à sa jeunesse quand, pour cette rentrée universitaire, 738 enseignants chercheurs sont chargés d'accueillir 51 000 étudiants supplémentaires ? Et ces classes, ces restaurants, ces chambres universitaires vétustes, non conformes aux normes de sécurité ? Et l'annonce de la remise en cause de l'aide au logement social étudiant avant même le débat sur le statut social de l'étudiant ? Et l'augmentation des droits d'inscription aggravant la sélection par l'argent ? Et les 600 millions d'argent public mis à la disposition du pôle privé Léonard-de-Vinci, plus connu sous le nom de « fac Pasqua », pendant que les moyens sont refusés au service public ?

Les étudiants comme les personnels refusent que la jeunesse de notre pays soit sacrifiée. C'est ce dont témoignent cet après-midi les étudiants qui manifestent devant l'Assemblée pour refuser la remise en cause de l'aide au logement social étudiant. C'est ce dont témoignent les étudiants de Rouen qui réclament des crédits d'urgence pour pouvoir étudier, avec le soutien des personnels et de la population.

Dans cette université, en raison du manque d'enseignants, le nombre des heures supplémentaires représente 20 millions de francs, sur les 30 millions du budget de l'université.

Le budget de fonctionnement n'a pas suivi l'augmentation de la superficie des locaux – plus de 45 p. 100 depuis 1990. Des filières ont été mises en place sans création des postes correspondants. Or ce budget de fonctionnement doit répondre à l'urgence de la situation. Messieurs du Gouvernement, vous recherchez des économies. Nous avons la volonté de satisfaire les besoins. Aussi, je vous demande, monsieur le ministre, d'intervenir auprès de M. le Président de la République afin que les crédits utilisés pour le surarmement servent à des œuvres de vie. Un essai nucléaire équivaut à trente fois le déficit de l'université de Rouen. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle. Monsieur Grandpierre, en ne niant rien des difficultés d'un certain nombre d'universités nouvelles, je me borne à vous donner un chiffre pour répondre à votre affirmation à propos du budget de fonctionnement de l'université de Rouen.

Le nombre des étudiants y a augmenté ces dernières années de 23 p. 100, les crédits de fonctionnement, de 55 p. 100. C'est dire que l'effort du dernier gouvernement et de celui-ci est de rattraper des retards inévitables, lorsqu'il s'agit d'universités nouvelles.

Je veux surtout répondre à votre interrogation plus générale sur le devenir de l'ensemble du système universitaire. Vous avez raison de le dire, depuis des années, pour

ne pas dire des décennies, le trouble s'est installé entre l'université et la nation, entre l'université et ses principaux acteurs, les étudiants en particulier. Les organisations étudiantes m'approuvent, lorsque je dis que ce qui est frappant aujourd'hui c'est que la plupart des étudiants sont moins engagés qu'ils ne l'étaient il y a vingt ans, et que, souvent, ils le sont moins que les lycéens. Cet état d'esprit ne s'arrange pas en quelques jours. Il faut une démarche sérieuse, courageuse, j'allais dire audacieuse, qui consiste à accepter de poser avec tous les acteurs tous les problèmes de l'université française. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés avec les étudiants, les acteurs universitaires, les présidents d'université. Dans les semaines qui viennent, nous allons donc essayer de formuler tous les problèmes de l'université française et d'apporter à tous une réponse.

J'ai eu l'heureuse surprise de constater que tous les syndicats étudiants ont approuvé cette démarche de fond au terme de laquelle, je l'espère, tous ensemble, vous et nous, nous apporterons des réponses communes à l'avenir de l'Université française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. Ne refaites pas le coup des forums !

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1996

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

M. Jean-Pierre Brard. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur le premier alinéa de l'article 58 et concerne le déroulement de nos travaux. Je tiens à appeler l'attention de l'Assemblée sur une dépêche de l'AFP qui peut avoir une incidence sur la suite de notre discussion, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Selon cette dépêche, en effet, l'un des chantres forcenés de Maastricht, le président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer, a estimé que la troisième phase de l'Union monétaire européenne ne pourra pas fonctionner si les participants à la monnaie unique n'abandonnent pas – et cette nouvelle, qui confirme les craintes que vous aviez

exprimées en leur temps, vous ravira sans doute, monsieur le président – leur souveraineté en matière fiscale. « Il est illusoire de croire que l'autonomie des Etats en matière de politique fiscale puisse être préservée », a déclaré M. Tietmeyer.

Si M. Tietmeyer, qui se prend certainement déjà pour le Führer de la future Banque centrale, a raison, de quoi parlons-nous ? Dans ces conditions, monsieur le ministre, est-il utile de poursuivre la discussion budgétaire ?

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. Ce matin, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale. Nous en venons aux interventions des porte-parole des groupes.

La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Ainsi donc, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du Plan, monsieur le secrétaire d'Etat au budget – je note l'absence de M. le Premier ministre –, nos finances publiques sont en situation de « péril national » et vous ne le saviez pas !

M. le Premier ministre ayant été ministre du budget il y a déjà quelques années, puis numéro deux du gouvernement précédent, puis responsable éminent de la campagne présidentielle de M. Chirac, on aurait pourtant pu imaginer qu'il eût suivi avec attention l'évolution des finances publiques. On se trompait. Ce n'est que tout récemment qu'il a découvert la situation telle qu'elle est : il y aurait péril national et il vous reviendrait de le terrasser.

Peu après toutefois, on relevait une tonalité différente dans les propos d'autres responsables. Ainsi, hier vous avez souligné, monsieur le ministre, les atouts de la France et ses perspectives qui sont considérables. Si le mot « lisibilité » est à la mode en ce moment, convenez que le diagnostic de départ du Gouvernement en manque quelque peu !

Alors que vous êtes au gouvernement depuis 150 jours – sauf vous, monsieur le ministre – vous avez déjà connu trois phases : avec la déclaration de politique générale une certaine déception, avec le collectif budgétaire un début de défiance et aujourd'hui avec ce projet de budget, ce qu'il faut bien appeler un certain rejet.

Du patronat jusqu'aux syndicats, dans la communauté nationale, dans la communauté internationale, il n'est pas exagéré de dire que votre projet de budget a fait l'objet d'appréciations très critiques. Je les résume : les dépenses augmentent, les impôts grimpent et les déficits s'accumulent.

Les dépenses enregistrent, dans la présentation de votre texte, une progression de 1,8 p. 100, mais M. le rapporteur général, dans son exposé oral ou écrit, fait remarquer avec justesse qu'il s'agit en fait d'une progression de 4 p. 100, si, comme c'est normal, on compare les lois de finances initiales.

Pour notre part, nous n'avons pas une vision dogmatique, mais nous pensons qu'il faut tenir compte à la fois de la situation de la dette et de la situation de l'épargne.

En matière de dépenses, la limitation que vous opérez des dépenses militaires n'a pas été préparée. Elle devrait être, sur certains points – je pense en particulier au nucléaire –, accélérée. En matière de logement social, en matière d'aménagement du territoire, en matière d'ensei-

gnement supérieur notamment, vous êtes très loin du compte. En outre, le poids mort de la dette publique, sur laquelle les uns et les autres avez insisté, risque de s'accroître encore avec la défiance qui s'attache à la politique que vous menez.

Concernant les impôts les choses sont encore plus simples : tout augmente !

La TVA ? C'est déjà fait et d'une façon massive. Il en est de même de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, des taxes sur les tabacs et les alcools.

En ce qui concerne les impôts sur l'épargne, pour ce qui est de la petite et de la moyenne épargne, la progression est importante. Pour les grands patrimoines, vous êtes assurément un peu plus discrets.

M. Jean Tardito. Muets !

M. Laurent Fabius. On nous dit que tout cela se ferait au nom du courage. Je me suis toujours interrogé : au nom de quoi une augmentation massive des taxes serait une preuve de courage ?

Le seul impôt qui baisse dans le projet, si je l'ai bien lu et quels que soient les amendements, est celui sur les successions et les donations pour les biens professionnels que vous voulez exonérer à hauteur de 50 millions de francs par personne. Il faut convenir que, à un moment où on demande aux uns et aux autres un gros effort, cette mesure n'est pas juste.

S'agissant des déficits, vous souhaitez les réduire et vous avez assurément raison, mais le bât blesse sur les chiffres de la croissance prévisible que vous donnez et qui sont probablement flattés : 2,8 p. 100 si j'ai bien lu. La plupart des instituts internationaux sont en dessous. Vraisemblablement, au bout du compte, les créations d'emplois seront moins nombreuses que prévu et les déficits un peu plus forts. On nous a dit – pas vous-même, monsieur le ministre, mais d'autres sur différents bancs – que cette réduction était imposée par les critères de Maastricht. Ce n'est pas tout à fait exact. Si nous devons réduire les déficits c'est tout simplement à cause de la situation qui est très lourde. En outre, vous ne prenez pas en compte les déficits cumulés de la sécurité sociale. Vous ne nous présentez, sauf inadvertance de ma part, rien de sérieux, rien de probant pour réduire le déficit social futur. Vous avancez des propositions nouvelles de dépenses au demeurant fort intéressantes, telle l'allocation autonomie qui ne sont pas financées, pas plus que ne l'est l'allocation de rentrée scolaire. A quoi il faut ajouter – nous le savons tous, élus locaux que nous sommes – la situation très difficile dans laquelle vous mettez les collectivités locales et les déficits qui ne manqueront pas d'advenir dans les organismes HLM, si l'on vous suivait.

Je résume : un budget qui traite assez mal les questions économiques et assez peu les questions sociales. On a parlé – je crois que c'est vous, monsieur le rapporteur général – d'un « demi-budget » ; la formule est excellente. J'ajouterai : pour un double déficit.

Pourquoi une telle situation ? Il y a plusieurs explications ; vous en fournissez une ou deux.

La première qui vous vient spontanément à l'esprit, même si elle n'est pas très confraternelle, est ce que le Premier ministre et d'autres ont appelé « l'héritage calamiteux ». Je ne reviendrai pas sur la formule qui a frappé. M. le Premier ministre, qui était numéro deux de ce gouvernement, a sans doute ses raisons pour porter ce jugement. Je me contenterai de noter que la dette publique, dont on parle beaucoup et avec juste raison ces temps-ci, était, en mars 1993, de 2 000 milliards et qu'elle sera à la

fin de cette année de 3 500 milliards de francs. A quoi s'ajoutent des mesures qui n'ont pas été prises, vraisemblablement pour cause d'élection présidentielle, ou d'autres qui ont été prises et qui étaient très contestables. Je constate que, à mesure que nous nous rapprochons de ce débat parlementaire et que – on le comprend bien – vous avez besoin de la totalité de votre majorité parlementaire, l'explication par « la calamité balladurienne » recule.

Vous avez alors recours à une autre explication plus traditionnelle, très traditionnelle : les socialistes. On est sûr, évidemment, de son effet ! Mes chers collègues de la majorité actuelle, vous avez tout à fait raison sur ce point ! Il est évident que la situation actuelle, octobre 1995, s'explique, comme on nous l'a dit fort brillamment hier, par les décisions prises au mois de mai 1988 ! Si ces derniers jours les marchés internationaux – nous le déplorons, mais c'est comme ça – ont massivement vendu du franc, c'est certainement à cause des socialistes ! Si, par rapport à votre programme de mars dernier de baisse systématique des impôts, vous avez été contraints de les augmenter à peu près tous, c'est certainement aussi à cause des socialistes ! Et si, il y a quelques jours, des millions d'agents du secteur public ont défilé dans les grandes villes, c'est évidemment nous qui sommes à l'origine de tout cela !

Dans cette veine, je suggère même qu'on aille plus loin et qu'on ne limite pas cette recherche en responsabilité aux socialistes d'après 1988, mais qu'on remonte carrément en 1981 avec les mesures que nous avons prises à l'époque : la semaine de congés payés supplémentaire, abominable, les hausses du SMIC et des allocations familiales, l'épouvantable impôt sur la fortune. Là se trouvent certainement les vraies causes de nos difficultés actuelles, sans même remonter, parce que ce serait contestable, à cette période épouvantable qui s'appelait le Front populaire, et je n'ose rien dire des principes pernicieux et perturbateurs de 1789 !

Il faut plutôt, abandonnant cette discussion idéologique, chercher des explications plus simples et plus proches. Pour ma part, je les verrais volontiers dans deux causes essentielles.

La première : la campagne assurément très spécifique du Président de la République actuel, à ce point gênreuse qu'elle a frôlé, pour ne pas dire parfois dépassé, la bonne et simple démagogie.

La seconde : le comportement, la méthode, l'absence de méthode dans les décisions prises par ce gouvernement.

Pour la campagne, j'ai encore en mémoire, comme vous, mes chers collègues, ces formules extrêmement brillantes de votre prédécesseur, monsieur le ministre, M. Madelin, qui nous a quittés et que nous avons retrouvé, telles que « la feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi ». C'était au mois de mai. Au mois de septembre, c'était le gel des salaires ! Il disait aussi – la formule est juste : « Trop d'impôt tue l'impôt ! » C'était également au mois de mai.

M. Francis Delattre. Vous êtes un expert !

M. Laurent Fabius. Au mois de septembre, c'est le record historique, que personne ne conteste, des prélèvements obligatoires.

M. Jean-Pierre Balligand. 44,7 p. 100 !

M. Laurent Fabius. Si ma mémoire est exacte, on proposait aussi de baisser les charges pour affecter cet allègement à des hausses des salaires. Il y a eu allègement des charges, mais la hausse des salaires est toujours attendue !

La campagne que vous avez menée était très bien adaptée pour gagner, mais absolument pas pour gouverner. Là réside la principale circonstance explicative à la fois de la situation actuelle et de vos difficultés en tant que gouvernement. Les promesses faites par le candidat d'alors n'étaient, à mon sens, pas tenables et vous avez été très logique : vous ne les avez pas tenues. Vous avez donc dû opérer une sorte de tête-à-queue et les gens ont du mal à s'y retrouver.

Je prends quelques exemples présents à l'esprit de chacun.

Il fallait, disiez-vous collectivement à l'époque, relancer la consommation. Nous pensons que, dans la conjoncture présente, cette affirmation était exacte. Dès lors, il ne fallait pas commencer par amputer de 30 milliards ou un peu plus le pouvoir d'achat par une hausse de la TVA.

Vous nous disiez : « Il faut opérer une réforme fiscale » ; j'y reviendrai dans un instant. Oui ! mais il ne faut pas commencer – c'est votre projet, monsieur le ministre de l'économie – par diminuer la progressivité de l'impôt sur le revenu pour les tranches les plus élevées et y assujettir des personnes aux revenus très modestes.

Il fallait, nous disiez-vous, réformer la sécurité sociale. Oui, mais, au moment même où vous engagez un débat de fond, opérer une hausse de 27 p. 100 du forfait hospitalier n'a pas de sens et on l'a relevé sur tous les bancs.

Quant à l'emploi, certes, tout doit lui être subordonné, mais alors à quoi bon alléger les charges de 50 milliards – le chiffre est considérable – sans aucune contrepartie en termes d'emploi ?

Si j'ai bien compris votre logique, vous avez en fait deux objectifs. Vous voulez réduire le chômage par un mouvement à l'adresse des entreprises, qui fasse repartir la machine. Nous craignons fort, si on excepte certaines opérations statistiques, que la relance espérée ne soit pas au rendez-vous.

Quant à la baisse des déficits publics, il s'agit, en réalité, dans votre logique économique, de freiner le pouvoir d'achat à la fois des particuliers et des administrations et de le compenser par une baisse du taux d'épargne. Or, par suite d'un manque de confiance évident, le résultat risque d'être une consommation faible – nous ne la voyons pas redémarrer –, des taux d'intérêt qui flambent et finalement des déficits qui galopent.

Je ferai une dernière série de remarques.

Il est évident que personne, quelles que soient ses convictions, ne peut se réjouir d'un échec du gouvernement de son pays. En outre, si votre échec devait se confirmer, il pourrait politiquement profiter à l'opposition que nous sommes, mais aussi, à ceux qu'on entend trop ou qu'on n'entend pas, et qui attendent avec des propositions dangereuses.

M. Francis Delattre. Ceux dont vous avez facilité l'élection en 1986 !

M. Laurent Fabius. C'est pourquoi nous devons assortir nos critiques de propositions.

En matière de politique économique, sans avoir le temps suffisant pour de longs développements, nous souhaitons une certaine relance de la demande par une hausse raisonnable du pouvoir d'achat. A partir du moment où l'on a choisi l'emploi comme priorité n° 1, il

faut savoir que l'activité va complètement se transformer dans les années qui viennent et que, dès lors, il faut s'engager vraiment dans la réduction individuelle de la durée du travail en allant vers le temps choisi et même vers l'objectif de la semaine de quatre jours.

En matière de politique budgétaire, nous souhaitons une certaine compression des déficits, mais en même temps des efforts sur quelques secteurs que vous négligez.

En matière de limitation de la dette publique, tout est lié, évidemment, à la confiance que vous saurez, ou ne saurez pas, inspirer. De ce point de vue, nous n'acceptons pas votre politique d'un franc fausement fort. Nous pensons qu'il faut un franc stable, mais ce n'est possible qu'à une condition : une politique lisible, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas.

En matière de protection sociale, nous plaçons pour un haut niveau de solidarité.

S'agissant des retraites, il faut clairement demander aux Français ce qu'ils souhaitent, et adapter les cotisations en conséquence.

S'agissant de l'attribution des allocations familiales, nous proposons qu'au-dessus d'un certain niveau de revenus, par exemple, 30 000 francs mensuels, il y ait prise en compte du niveau de ressources.

S'agissant de l'assurance maladie, je ne pense pas que vous appliquiez la bonne méthode. Il y a lieu, à la fois, de mettre le généraliste au centre du système de soins, d'avoir une véritable maîtrise médicalisée des dépenses, d'augmenter les efforts de prévention, de faire en sorte enfin de rétablir la responsabilité d'un système qui en a depuis longtemps perdu la notion.

Je n'ai pas le temps – je vous prie de m'en excuser – de parler de la politique européenne, sinon pour dire que, par rapport au flou actuel, il faudra, et si possible vite, choisir, faute de quoi la conférence intergouvernementale de 1996 serait un échec. Pour notre part, nous ne séparons pas la défense de la nation française et le projet européen. Nous pensons que, par rapport aux défis du XXI^e siècle, le siècle des États continents, nous devons construire vraiment l'Europe, l'approfondir en matière sociale, environnementale, de défense, commerciale. Vous n'en prenez malheureusement guère le chemin.

Je conclus, monsieur le président, puisque le temps qui m'était imparti est maintenant écoulé.

Messieurs les ministres et le Premier ministre, qui n'a pas pu se libérer, ce budget de double déficit est aussi un budget de double langage. Bien entendu, nous allons voter contre. La majorité votera pour, même si, comme j'ai cru le comprendre, quelques amendements, objets d'un battage médiatique étudié, chercheront à faire illusion. L'illusion a déjà beaucoup joué pendant la campagne présidentielle et nous ne voudrions pas qu'elle domine à nouveau cette discussion budgétaire.

Votre budget, je le crains, ne sera ni vraiment économe ni vraiment équitable ni vraiment efficace. Votre approche n'est pas la nôtre. Vos propositions ne sont pas les nôtres. Dès lors, comme il est normal dans une démocratie, confrontons-les afin que, le moment venu, mais cette fois sans tromperie, tous les Français puissent décider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et du Plan, vous n'avez pas réagi à mon rappel au règlement tout à l'heure. Il est pourtant très important que la représentation nationale sache à quelle

sauce les Français vont être mangés et si, oui ou non, ce sont les consignes de M. Tietmeyer qui détermineront la politique, notamment fiscale, de la France. Mais peut-être m'avez-vous simplement mal entendu ; je vais donc répéter les propos de M. Tietmeyer. « La monnaie unique implique forcément un pas de plus vers une union politique, de sorte que les Etats membres doivent être prêts à mettre en œuvre une politique fiscale commune. »

Ainsi informés, nos collègues, ceux de la majorité en particulier, ne pourront pas prétendre ensuite ignorer cet avertissement délivré en bonne et due forme par le président de la Bundesbank qui veut imposer ses règles à tous les Etats de l'Union européenne.

M. Paul Chollet. Effet nul !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de loi de finances pour 1996 dont nous entamons la discussion restera à n'en pas douter dans les annales, mais pas dans les meilleures. Moins à cause des offensives fratricides et des surenchères au libéralisme qu'à connues la commission des finances, que du fait du harcèlement fiscal auquel le Gouvernement veut soumettre la grande majorité des familles et les collectivités locales, en totale contradiction avec les promesses de la campagne présidentielle encore fortement présentes dans les mémoires.

Jamais la combinaison du poids écrasant de la dette publique et des exigences de la finance internationale, concrétisées notamment par les critères de convergence du traité de Maastricht – n'est-ce pas, monsieur Fabius ? –, n'auront pesé aussi lourd, et ce parce que vous avez choisi de plier, malgré les grands discours électoraux pourfendant la pensée unique et les écrits de Jacques Chirac qui, dans le tome 1 d'*Une nouvelle France*, indiquait qu'il fallait absolument réduire les impôts.

Monsieur le président, j'imagine également votre propre déception, vous qui avez activement contribué à la campagne du Président de la République élu...

Avec votre projet, messieurs les ministres, les dépenses publiques, hors le service de la dette, l'emploi et les salaires des fonctionnaires, baissent de 2,3 p. 100 en francs constants, c'est-à-dire de 4,7 p. 100 en volume. Vous ne vous en êtes pas vantés, pas plus d'ailleurs que les orateurs de la majorité ; c'est que vous êtes très soucieux de communication et de l'image que vous donnez de vous-mêmes, et tout aussi soucieux de soumettre les Français à votre somnifère...

Les dépenses de l'Etat, hors dette publique, représenteront 17 p. 100 du produit intérieur brut, ce qui nous ramène au niveau de la fin des années quarante. Vous organisez la paupérisation de l'Etat au lieu de lui donner les moyens indispensables pour réduire la fameuse « fracture sociale » qu'il ne faut pas se borner à déplorer : c'est à sa disparition qu'il faut véritablement travailler, et pas seulement dans les discours.

Or les votes de la commission des finances ont encore aggravé cette situation.

La commission a particulièrement visé le budget de la culture, alors qu'il aurait dû atteindre, cette année, le fameux 1 p. 100 du budget de l'Etat et que le ministre concerné voulait, lui aussi, contribuer à réduire la fracture sociale grâce à la culture. Les économies proposées par l'amendement dit Auberger, du nom de notre rapporteur général, portent sur le gel de la totalité des nouvelles mesures d'intervention, mais aussi sur la suppression de la titularisation ou du recrutement de 560 personnes à la

Bibliothèque nationale de France. J'imagine qu'au lieu d'une bibliothèque, on va en faire un musée ; l'on pourra visiter les rayonnages, mais sans avoir accès aux volumes...

C'est dire aussi le peu de cas fait de l'emploi dans cet amendement scandaleux qui aurait pour conséquence le report *sine die* de l'ouverture de cet établissement que, pourtant, de nombreux pays nous envient déjà.

Entre le Gouvernement et la majorité au Parlement, les Français peuvent être inquiets de la surenchère actuelle. Encore que les Français ne doivent pas être vos dupes. Or, pour une part, c'est à du théâtre que nous assistons. Je cite *Le Canard enchaîné* de ce matin – certainement l'une de vos lectures favorites, messieurs les ministres –...

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Nous n'avons pas le temps de le lire, nous sommes en séance !

M. Jean-Pierre Brard. « Juppé l'a évoqué, Madelin en a rêvé, Arthuis en parle : au-delà de la guérilla que se livrent le Gouvernement et une partie de sa majorité sur le budget 1996 se profile une gigantesque réforme fiscale liée à une non moins colossale réforme du financement de la Sécu. » Et tout cela n'est pas à séparer du transfert de ces quatre cents milliards – vous en avez parlé, monsieur le ministre, et j'y reviendrai moi aussi – qui seraient transformés en impôt ou en CSG dans un délai de cinq ans, c'est-à-dire payés par tous les Français, y compris par ceux qui n'ont pas les moyens.

M. Jean Tardito. Ils leur enverront l'huissier !

M. Jean-Pierre Brard. Ainsi, vous avez choisi de faire porter l'essentiel des recettes nouvelles et des réductions budgétaires sur les ménages moyens et modestes et sur les salariés – ceux du secteur public en tête, mais les autres suivront bien évidemment. Qui voudrait croire que l'impôt sur le revenu avait été créé pour réduire les inégalités sociales, en surtaxant les revenus du capital et en sous-taxant les revenus du travail !

Votre attitude qui conduit à enterrer les promesses du printemps suscite un vif mécontentement dans l'opinion, comme en témoigne le succès du grand mouvement national du 10 octobre et la chute vertigineuse des cotes de popularité, tant du Président de la République que de son Premier ministre.

Dans ce contexte, M. Juppé a trouvé les responsables de nos maux et fustigé les gnomes de Londres – qui, de l'avis de notre rapporteur général, M. Auberger, n'existent pas !

Ainsi donc, vous vous comportez comme les théologiens de Byzance qui discutaient du sexe des anges alors que les Turcs étaient déjà sur les remparts. Alors que notre pays est assailli par les difficultés, vous échangez les petites phrases assassines. A quand lutins et autres farfadets ? Mais ces gnomes dont parlait le Premier ministre, pour être tapis outre-Manche, monsieur le rapporteur général, n'en sont pas moins dans l'Union européenne. Qu'a fait, que va faire le Gouvernement pour neutraliser cette malfaisante engeance ? La Commission européenne a-t-elle été saisie par vos soins, monsieur le ministre ? Des mesures sont-elles en préparation à Paris ou à Bruxelles ? Non, bien sûr ! Il s'est agi là d'une incantation de plus destinée à camoufler votre soumission aux volontés des opérateurs financiers internationaux. Vous vous refusez à orienter la construction et la réglementation communautaires pour redonner aux Etats des marges d'action face aux marchés financiers.

Par contre, ceux qui font déjà ou vont plus encore faire les frais des décisions du gouvernement de M. Juppé sont en France. Non seulement le total des prélèvements obligatoires va augmenter, mais leur répartition va les faire peser davantage sur les contribuables les plus modestes.

C'était déjà le cas avec l'augmentation de 2 p. 100 du taux de la TVA, impôt indirect qui, pour un même produit, frappe autant le smicard que le PDG. Vous êtes décidés à récidiver dans cette voie en élargissant et en alourdissant dans des proportions considérables, dit-on, la CSG. Or il s'agit d'un prélèvement proportionnel et non progressif, puisque le seul élément de progressivité était la remise forfaitaire de quarante-deux francs que vous avez supprimée l'été dernier. Par cette seule mesure, vous aviez déjà réduit le pouvoir d'achat du smicard de 1 p. 100 !

Le caractère progressif de l'impôt est un acquis démocratique ancien dans notre pays. Or, dans le cadre même de l'impôt sur le revenu, vous vous attaquez à la progressivité, M. Arthuis ayant même, je l'ai indiqué hier, évoqué la baisse de son taux le plus élevé, de 56,8 p. 100 à 40 p. 100. Et si j'en crois toujours *Le Canard enchaîné* de ce matin – c'est décidément une mine –, le fait de ramener de 56,8 p. 100 à 40 p. 100 le taux maximum d'imposition priverait le fisc, selon les récentes estimations de vos services, de quelque 60 milliards de francs sur les 300 que rapporte actuellement l'impôt sur le revenu. Qui paierait un tel cadeau, monsieur le ministre ?

Certes, je connais la théorie d'une partie de nos collègues qui ont l'habitude de siéger sur les bancs de droite de cet hémicycle : mieux vaut fiscaliser les pauvres, car ils sont plus nombreux, et l'on a au total plus de chances de récupérer de l'argent, d'autant plus qu'ils n'échappent pas à l'impôt ! N'est-ce pas, monsieur Delattre ?

M. Francis Delattre. Eh oui ! monsieur Tournesol !

M. Jean-Pierre Brard. A l'inverse, l'augmentation du nombre des assujettis est à l'ordre du jour, et c'est parmi les petits contribuables que vous allez trouver de nouveaux redevables !

La progressivité de l'impôt, très décriée à l'origine par les possédants, a été acquise difficilement, après des années de débat, entre 1909 et 1914.

Insidieusement, vous voudriez donc faire régresser notre législation fiscale de quatre-vingts ans, en jouant sur la notion de proportionnalité pour escamoter celle de progressivité. Vous avez le souci des mots, monsieur le ministre ; pour vous, c'est le seul moyen de faire passer dans l'opinion votre marchandise frelatée. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Vous voulez nous renvoyer au XIX^e siècle ! Je comprends que vous ne soyez pas contents que nous dénoncions vos turpitudes ! Malheureusement, il n'y a pas assez de nos compatriotes qui lisent le *Journal officiel* pour savoir ce que vous dites...

M. Francis Delattre. Qu'ils lisent *L'Humanité* !

M. Jean-Pierre Brard. ... et pour savoir les intérêts de qui vous défendez sur ces bancs !

La fraude fiscale, elle aussi, joue dans le sens d'une aggravation des inégalités de l'impôt. Ce ne sont pas les petits contribuables qui peuvent agir sur des sommes importantes, s'entourer des conseils éclairés d'éminents fiscalistes et profiter des paradis fiscaux chers à notre ancien collègue, M. Tranchant...

M. Yves Nicolin. Et à Tapie !

M. Jean-Pierre Brard. Si vous voulez ! Je ne fréquente ni l'un ni l'autre, et je m'honore, mon cher collègue, de n'avoir serré la main dans cet hémicycle, ni à l'un ni à l'autre. Vous ne pouvez pas en dire autant !

A la fraude nationale s'ajoute maintenant la fraude au niveau communautaire, que vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, connaissez bien, puisque vous avez eu l'occasion de rapporter sur cette question au mois de mai dernier. Et je regrette que vous ne soyez plus député, monsieur d'Aubert...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Mais nous aussi !

M. Jean-Pierre Brard. « Voilà quelqu'un qui parle avec les accents de la sincérité ! », me disais-je à l'époque !

M. François Vannson. Et c'est vrai !

M. Jean-Pierre Brard. Mais il ne faut jamais juger les hommes, surtout les hommes politiques, à leurs paroles, mais à leurs actes.

M. Yves Nicolin. Vous en savez quelque chose !

M. Jean-Pierre Brard. Aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, vous êtes en position d'accomplir des actes significatifs. Or, alors que vous vous retrouvez justement aux manivelles, vous oubliez les recettes que vous avez jadis proposées ; c'est bien dommage. Pardonnez-moi de me livrer à des rappels qui doivent vous être un peu douloureux aujourd'hui, ...

M. Francis Delattre. Ça le rajunit !

M. Jean-Pierre Brard. ... mais vous écriviez dans votre rapport : « D'après la Chambre des Lords du Royaume-Uni, les sommes fraudées s'élèveraient de 10 à 15 p. 100 du budget communautaire, soit 66 milliards de francs environ, évaluation que partage votre rapporteur. » Compte tenu de la quote-part de la France dans le budget communautaire, c'est donc 8 milliards de francs qui sont mis en pure perte à la charge du contribuable français.

Malheureusement la Commission de Bruxelles, que nous connaissons si active et zélée quand il s'agit de privatiser les services publics, n'a pas montré le même empressement à lutter contre la fraude, puisque vous indiquez : « Le phénomène de la fraude n'a été pris en compte que tardivement par la Commission lorsque les parlements nationaux ont commencé à se pencher sur cette question. » En outre, l'intensité des contrôles reste très modeste : « Les moyens humains dont dispose l'unité de coordination de la lutte anti-fraude sont en effet insuffisants : aussi constate-t-on qu'elle ne traite – tenez-vous bien, mes chers collègues ! – que quatre ou cinq affaires par an. »

De l'argent, il y en a donc, et dans la poche de malhonnêtes gens. Mais à ceux-là, vous ne voulez pas toucher !

Dans le cadre du harcèlement fiscal dont je parlais en commençant, vous n'oubliez évidemment pas les impôts locaux et, pour réduire vos dépenses, vous vous défaussez de 340 millions de francs sur les familles dont le montant d'impôt sur le revenu avant réduction éventuelle est compris entre 16 701 francs et 13 300 francs. Ces familles, à l'évidence, tout au moins à mes yeux, ne comptent pas parmi les privilégiés de la fortune ; elles ne bénéficieront plus du plafonnement de leur taxe d'habitation en pourcentage du revenu. Ainsi, une personne dont l'impôt sur le revenu, avec une part et demie, est de

14 800 francs et le revenu net mensuel de 13 000 francs, perdra le bénéfice du plafonnement pour un montant de 2 350 francs : j'ai pris cet exemple dans ma commune où le taux communal est dans la moyenne nationale.

Pour beaucoup de contribuables visés par l'article du projet, d'après nos premières évaluations, ce sera une perte sèche de 2 à 4 000 francs. J'ajouterai que, dans une ville comme la mienne, 4 à 5 000 familles devraient être concernées. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous devriez nous indiquer, pour éclairer la représentation nationale, combien de contribuables en France seront touchés. Deux millions, trois millions, quatre millions ? Il faut que nous le sachions avant d'arriver au terme de ce débat.

Comme il s'agit d'un impôt local, le contribuable aura tout naturellement tendance à imputer la responsabilité de cet alourdissement de sa feuille d'impôt à l'élu local. Or, c'est vous qui l'aurez décidé et c'est votre majorité de godillots qui aura pris évidemment la décision.

L'impôt local, en l'occurrence la taxe foncière, est aussi utilisé comme un volet de l'opération « poudre aux yeux » constituée par les prêts à 0 p. 100 pour le logement, puisque l'exonération de dix ans pour les accédants à la propriété disparaît à cette occasion. La duperie que représente ce dispositif pour l'immense majorité des nouveaux propriétaires mérite d'être démontrée en détail. Passons-y quelques instants.

A raison d'une prime d'un prêt à l'accession à la propriété d'environ 50 000 francs, d'une exonération de taxe foncière pendant huit années supplémentaires, soit environ 30 000 francs, de la suppression de la réduction d'impôt pour intérêts d'emprunt au maximum de 50 000 francs et d'une TVA au taux réduit, soit un gain de l'ordre de 20 000 francs, l'avantage des PAP était d'environ 150 000 francs. Avec le prêt à taux zéro, le gain est limité au prêt lui-même, soit en moyenne 60 000 à 70 000 francs. La perte pour un grand nombre d'accédants sera de 80 à 90 000 francs, du fait de la disparition de ces exonérations et de ces réductions d'impôts. C'est donc à bon droit, messieurs les ministres, que je parlais de duperie. Bel exemple de cadeau empoisonné !

Autre mesure qui, au premier abord, pouvait paraître équitable : la suppression de l'avantage fiscal pour les contrats d'assurance vie. La disposition concerne, certes, tous les contribuables, mais son incidence est très différente selon le niveau de revenus et donc la capacité d'épargne.

Comme l'a démontré un journal financier, plus les sommes placées sont importantes, moins la réduction d'impôt est sensible. Si, pour un placement annuel de 100 000 francs, la progression de l'épargne est de 52 p. 100 sans réduction d'impôt contre 54 p. 100 avec réduction, pour un placement de 6 000 francs, elle est de 103 p. 100, avec réduction d'impôt. Comme le titrait *La Vie française*, « Les plus modestes trinquent ». De plus, le contribuable modeste verra avec cette suppression son impôt augmenter de 25 p. 100 s'il payait 4 000 francs. Celui dont l'impôt est de 100 000 francs n'attache pas d'importance à de tels détails.

A l'inverse *Le Figaro Magazine* du 23 septembre dernier rappelait à ses lecteurs qu'une famille avec deux enfants, disposant de deux plans d'épargne en action, de quatre livrets de caisse d'épargne et de deux CODEVI peut investir, messieurs les ministres, vous le savez certainement, 1 873 333 francs nets d'impôts, qui lui assureront un revenu global de 6,76 p. 100, supérieur à tous les produits existant sur le marché, soit près de

130 000 francs de revenus nets d'impôts par an. A cela, il faut, bien entendu, ajouter tous les produits financiers qui bénéficient d'abattements et de réductions d'impôts. Quelles modifications, messieurs les ministres, seront apportées par votre texte à cet état de fait qui permet à des gens déjà bien « étoffés » de s'enrichir en dormant, comme disait quelqu'un ? Aucune !

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Certes, monsieur le président...

M. le président. L'inattention des ministres que vous étiez sur le point de dénoncer a pour origine le fait que vous avez dépassé votre temps de parole ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Croyez-vous, monsieur le président, qu'ils aient une si faible capacité d'attention à un propos qui devrait pourtant susciter leur intérêt ?

M. le président. Non, mais ils s'apprentent à écouter l'orateur suivant !

M. Jean-Pierre Brard. Ils ont tort ! Qui est l'orateur suivant ? C'est un orateur de la majorité, il ne pourra pas leur dire ces vérités !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non ! Il est du même bord que vous, c'est M. Chevènement !

M. le président. Terminez, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. J'achève mon propos, monsieur le président, en souhaitant que le ministre me réponde tout à l'heure.

On dit, monsieur le ministre, que vous vous apprêtez à réduire, en 1996, le taux de rémunération du livret A, qui est actuellement de 4,5 p. 100. J'espère que vous serez plus disert sur ce sujet que votre prédécesseur, M. Sarkozy.

Et puisque vous m'y incitez, monsieur le président, je vais immédiatement à ma conclusion.

M. Auberger s'en prend aux fonctionnaires. Pourtant, si nous regardons chacun dans notre circonscription, pouvons-nous dire que nous avons trop d'instituteurs, trop de postiers ou trop d'agents de perception – qui peuvent faire la chasse à la fraude, monsieur d'Aubert...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Les agents de perception n'ont jamais fait la chasse à la fraude !

M. Jean-Pierre Brard. ... trop d'agents hospitaliers, trop de fonctionnaires de police, trop de magistrats ? Bien sûr que non ! Nous en avons besoin pour disposer de services publics efficaces qui fassent respecter les lois par tous, y compris – je pense aux inspecteurs des impôts – par les plus fortunés, que vous protégez.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Procès d'intention !

M. Jean-Pierre Brard. Le projet de loi de finances qui nous est soumis s'inscrit parfaitement dans la continuité des hausses de l'été et du collectif budgétaire. Les quatre cinquièmes des ponctions fiscales nouvelles vont peser sur les ménages. Cela va dégrader encore les conditions de vie de la grande majorité de nos concitoyens et détériorer l'emploi et la protection sociale. C'est inacceptable !

Nous nous opposerons donc sans concession à toutes les mesures néfastes contenues dans ce projet en proposant d'autres orientations et des recettes nouvelles frappant les privilégiés et la spéculation financière.

Monsieur le ministre, hier, j'ai cru comprendre que vous nous écouteriez, et que, peut-être, vous nous entendriez. Nous jugerons, d'ici à samedi matin, ce qu'il en sera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je tiens tout de suite à préciser, pour dissiper un malentendu que M. Brard a certainement créé involontairement...

M. Jean-Pierre Brard. Innocemment !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... que, appartenant au groupe République et Liberté, je m'exprime sous ma responsabilité personnelle. Par conséquent, c'est selon ma conscience, et en fonction de l'idée que je me fais de l'intérêt général, que je parlerai.

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le Gouvernement a réussi, en peu de temps, à réunir une remarquable unanimité... contre lui : électeurs, fonctionnaires, salariés, contribuables, patronat, petits épargnants, marchés financiers et même la majorité ! Il a même réussi à faire l'unité syndicale, dans la rue, à l'occasion de la manifestation des fonctionnaires. Il y a longtemps que cela ne s'était pas vu !

M. Francis Delattre. Comme en 1982 !

M. Jean-Pierre Chevènement. Comment donc en êtes-vous arrivés là ? C'est la question que tout le monde se pose. Est-ce votre faute ? Est-ce la faute des socialistes comme l'insinuaient malicieusement...

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Mais avec justesse !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... mon collègue, Laurent Fabius ? Je vais aller tout de suite à ma conclusion... (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Provisoire !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Bravo !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je pense que c'est la faute de tous ceux, quels qu'ils soient, qui ont mis, ou laissé mettre, la France dans le piège de Maastricht, et dans l'engrenage de la monnaie unique. J'y reviendrai parce que je sais que vous n'êtes pas d'accord sur ce point, ce qui est tout à fait légitime...

M. Francis Delattre. Quoi que...

M. Jean-Pierre Chevènement. ..., mais je pense que nous pouvons essayer de cerner notre désaccord.

Certains ont coutume de présenter cette loi de finances comme l'illustration du décalage, voire du grand écart, que la campagne de Jacques Chirac d'un côté, et le ralliement ultra-rapide du Gouvernement à la pensée unique de l'autre, le contraindrait d'assumer.

Je serai moins sévère. Il y avait dans le discours du candidat Jacques Chirac une ambiguïté que tout observateur attentif pouvait percevoir. D'une part, une claire priorité affirmée à l'emploi et à la solution dynamique des problèmes posés par le déficit de nos finances publiques. D'autre part, la réaffirmation des engagements pris en faveur de la monnaie unique et des critères de convergence posés par le traité de Maastricht.

Cette ambiguïté initiale, réelle, a éclaté rapidement, comme il était prévisible.

Arrivé aux affaires, le Gouvernement a d'abord mis la réduction des déficits sur le même plan que la réduction du chômage – on se souvient du discours d'investiture du Premier ministre. On se souvient aussi que, dans une réponse qu'il faisait à une de nos collègues de la majorité, Mme Bachelot, lors des questions d'actualité du 4 octobre, il dramatisait l'enjeu du passage à la monnaie unique, comme si l'avenir de la France comme grande puissance du XXI^e siècle en dépendait. Et cela sans démonstration.

Vous-même, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous avez proféré la même assertion, sans plus de démonstration. Pour ma part, je ne crois pas que le maintien de la France comme grande nation dépende de sa participation à la monnaie unique. J'ai même tendance à penser le contraire et que, dans le contexte que nous connaissons, une monnaie unique avec l'Allemagne, c'est la promesse d'une France asservie.

M. Juppé avait expédié l'emploi en trois mots, résumant l'ambition du Gouvernement dans ce domaine par le contrat initiative-emploi.

Je sais, monsieur le ministre, que vous n'aimez pas qu'on dise que votre politique est dictée seulement par la nécessité de respecter les critères de Maastricht, et le président du groupe socialiste, tout à l'heure, a dit à peu près la même chose. Simplement, vous oubliez que se conformer aux critères de Maastricht, ce n'est pas seulement réduire les déficits, ce sur quoi je suis d'accord. Il faut réduire les déficits, mais il y a plusieurs manières de le faire. On peut certes diminuer les dépenses, on peut aussi augmenter les recettes. Et les critères de Maastricht, ce n'est pas seulement la réduction du déficit budgétaire à moins de 3 p. 100 du PIB. C'est aussi le maintien d'une parité monétaire inappropriée, avec comme contrepartie des taux d'intérêt excessivement élevés, une stagnation économique dont nous avons de la peine à sortir et, par conséquent, de moindres rentrées fiscales.

Vous nous avez dit hier, monsieur le ministre, votre impatience de voir baisser les taux d'intérêt. Je ne vous le reproche pas, mais vous imputez trop vite, comme d'ailleurs beaucoup d'économistes classiques, le niveau élevé des taux d'intérêt au déficit public, c'est-à-dire à la dépense publique. Là est l'erreur à mon sens.

En réalité, le niveau élevé des taux d'intérêt tient à la libéralisation des mouvements de capitaux qui a fait des marchés financiers des marchés d'offre où les détenteurs de capitaux jouissent d'un rapport de forces favorable par rapport aux emprunteurs, Etat et entreprises.

La déréglementation des marchés financiers et le démantèlement des systèmes de bonification d'intérêt pendant les années quatre-vingts ont abouti à l'envol des taux, au blocage de la croissance et à la stagnation des recettes fiscales. C'est le niveau élevé du chômage en France qui crée aujourd'hui le doute sur le bien-fondé de votre politique, qui suscite des spéculations à répétition – c'est la cinquième depuis septembre 1992 – et qui contribue à maintenir des taux d'intérêt exorbitants.

En réalité, c'est la façon de faire l'Europe, par la monnaie, et avec comme objectif la monnaie unique, qui est l'alibi de la pensée unique. C'est au nom de cette conception libérale et monétariste de l'Europe que depuis plus de quinze ans des gouvernements de droite et de gauche ont pu imposer – par la contrainte extérieure – des politiques d'austérité salariale, de destructions massives d'emplois industriels et de remise en cause des acquis sociaux qu'ils n'auraient jamais fait accepter par la voie

du suffrage universel. De cette tromperie sur la marchandise résultent à la fois la crise de la démocratie et la désaffection pour l'idée européenne, dont je ne me réjouis pas. Une telle politique, menée alternativement par la droite comme par la gauche, fait le lit de Le Pen. Le franc fort fait le Front fort, non seulement parce que le monétarisme crée le chômage mais aussi parce que la justification d'une politique de régression sociale par l'Europe nourrit en retour le nationalisme.

On n'évalue pas le bien-fondé d'une politique au nombre de ses partisans au sein de l'élite parisienne mais à ses résultats. La politique du franc fort est une politique qui perd. Depuis le tournant libéral, opéré 1983, les élections générales, législatives ou présidentielles, ont été régulièrement perdues par les sortants qu'ils soient de droite ou de gauche. Ce fut le cas pour le gouvernement Fabius en 1986, pour le gouvernement Chirac en 1988, pour le gouvernement Bérégovoy en 1993 et pour le gouvernement Balladur en 1995. Tous ont en commun la politique du franc dit fort, tous ont été remerciés par les électeurs. Les Français attendent une alternative, on ne leur offre que des alternances. Même Jacques Delors en convenait récemment en proposant, dans un article du 30 avril dernier, de substituer à l'objectif d'un franc fort celui d'un franc stable. Et j'ai entendu M. Fabius reprendre le propos.

La politique du franc dit fort perd les élections parce qu'elle perd sur le front de l'emploi. Vous avez choisi, comme vos prédécesseurs – et je le regrette – la monnaie avant l'emploi, la parité entre le franc et le mark et le respect contre vents et marées des critères éreintants de convergence exigés pour le passage à la monnaie unique. Je le dis sans joie : si le Gouvernement s'entête dans cette voie, c'est l'échec assuré, et son échec sera aussi celui de la France.

Dévaluations compétitives anglaises et latines, qui sont en train de faire vaciller sur ses bases le marché unique, en laminant au passage nos industries de main-d'œuvre, critères de convergence non remplis par treize pays sur quinze à trois ans à peine de l'échéance, déclaration d'exclusion à l'égard de l'Italie, du ministre allemand des finances, spéculation à nouveau déchaînée contre le franc, remontée insupportable des taux d'intérêt, de trois points plus élevés qu'en Allemagne, asphyxiant les entreprises et gonflant le service de la dette, impopularité croissante, de Stockholm à Vienne et d'Athènes à Paris, de cette construction européenne technocratique et antisociale : il est temps de remettre la charrue après les bœufs et de cesser de subordonner les progrès de la construction européenne à un projet de monnaie unique qui s'avère de plus en plus inapplicable. La monnaie unique doit suivre l'unité politique et non pas la précéder. La méthode des faits accomplis, chère à Jean Monnet, a atteint aujourd'hui ses limites. On ne peut pas faire l'Europe d'en haut, en ignorant les aspirations des citoyens, et sur la base d'un chômage de masse.

Monsieur le ministre, il y a aujourd'hui en France cinq millions de chômeurs ou de personnes précarisées, près d'un million de RMIstes, et 15 p. 100 d'électeurs du Front national dont beaucoup sont des déçus de la citoyenneté, ayant perdu tout repère. Ces trois chiffres montrent bien l'impasse dans laquelle est engagé notre pays. Les Français en ont assez de faire des sacrifices au nom d'un hypothétique Eldorado dont ils ne voient et ne ressentent que les contraintes. Celles-ci d'ailleurs ne s'estomperont pas avec le passage à la monnaie unique, comme l'a rappelé la Commission dans son Livre vert, puisque les disciplines seront pérennisées bien au-delà.

M. Arthuis a présenté astucieusement, dans son intervention d'hier, la réduction des déficits comme la condition de la préservation de notre souveraineté. Je l'ai écouté avec attention car je pense qu'il est sincèrement attaché à l'indépendance du pays. Mais c'est méconnaître qu'à travers l'engrenage de la monnaie unique, ce sont nos politiques budgétaire et fiscale – M. Brard a évoqué la déclaration de M. Tietmeyer – qui nous échapperont après la politique monétaire et, par voie de conséquence, toute la politique, de l'aménagement du territoire à la défense. Ce mouvement a d'ailleurs commencé avec votre projet de budget. Avec la démocratie, c'est l'indépendance nationale qui se trouve aspirée dans le trou noir de la monnaie unique.

Pour réduire à moins de 3 p. 100 du PIB le déficit en 1997, comme vous vous y êtes engagés, il faudrait que vous imposiez une cure d'austérité au pays, incompatible avec une croissance déjà faiblissante. Vous ne pouvez ignorer, en effet, que les prévisions de croissance revues à la baisse pour 1996 – et sans doute plus proches de 2 p. 100 que de 2,8 p. 100 – remettent en cause l'équilibre de votre budget. Vous allez, si vous vous entêtez, gonfler encore le chômage et tous les CIE de la terre n'y pourront rien changer !

Monsieur le ministre, il y a une autre voie. De même que l'Allemagne, en 1989-1990, a su faire passer sa réunification politique avant toute autre considération, bousculant orthodoxie monétaire, banque centrale indépendante et partenaires européens, de même la France, aujourd'hui, doit engager sans tarder sa réunification sociale. Certes, vous devez faire face à de fortes pressions. La pression extérieure, d'abord – je pense au rapport de l'OCDE qui tombe à pic en plein milieu de la discussion budgétaire, comme l'an dernier, les admonestations de la Commission européenne. Mais aussi la pression intérieure qui s'exprime au sein même de votre majorité, celle de ceux qui vous reprochent de faire du Balladur sans assez de Balladuriens.

Mais, je le répète, une autre voie est possible. Elle a été évoquée par Jacques Chirac lui-même, le 17 février dernier, à la Porte de Versailles : « Cette politique nouvelle que je veux conduire, cette réforme que je veux proposer aux Français ont pour point de départ, pour principe, un renversement des priorités. Nous avons, depuis quinze ans, privilégié la spéculation, les placements sans risque, les rentes de situation au détriment du travail et de l'investissement. Et le résultat, c'est qu'il y a toujours plus de déficits, toujours plus de prélèvements, toujours plus de chômage, toujours plus d'exclus. Je propose qu'on mette la finance au service de l'économie réelle et de l'emploi. Je propose qu'on donne une priorité absolue à la lutte contre le chômage. N'oublions pas que nos déficits ne seront maîtrisés que lorsque le chômage qui nous coûte si cher aura été vaincu. »

M. Francis Delattre. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Réfléchissez-y ! La France doit sûrement réduire ses déficits, je ne le conteste pas. Mais il y a plusieurs manières de le faire. Et on peut les réduire, en dynamique, en augmentant les recettes. Mais cela signifie qu'on fait passer l'économie avant la finance.

Le Gouvernement allemand, paradoxalement, vous a ouvert une porte pour sortir du carcan de Maastricht en montrant que, si nous en avons la volonté, nous disposons d'un puissant levier pour trouver un équilibre entre les intérêts nationaux qui sont légitimes, l'intérêt national allemand mais le nôtre aussi. Le Gouvernement allemand

a déclaré qu'on ne pouvait pas faire la monnaie unique sans la France. Cette déclaration enlève un argument aux dogmatiques de Maastricht, qui nous serinent depuis des années que si la France n'acceptait pas toutes les conditions allemandes, elle serait écartée du train communautaire.

Nous pouvons, si nous le voulons, réorienter notre politique nationale et la construction européenne. Il faut commencer par remettre à sa place le Gouverneur de la Banque de France. La baisse drastique des taux d'intérêt, aujourd'hui si élevés qu'ils sont meutriers pour l'économie réelle et pour l'emploi, est un levier essentiel sur lequel vous pouvez agir pour permettre à nos entreprises d'investir. La Banque de France doit s'engager dans cette voie. Si vos exhortations ne suffisent pas, une modification de son statut pourrait l'y aider. Il suffirait de préciser que la politique monétaire doit être mise au service d'une politique gouvernementale favorable à l'emploi. C'est d'ailleurs ce que prévoit les statuts de la Bundesbank, et même du Federal reserve board. Je vous rappelle que je ne suis pas de ceux qui ont voté pour l'indépendance de la Banque de France en 1993. Il n'est pas sain que le Gouverneur de la Banque de France gouverne. Il ne peut y avoir deux gouvernements. Jusqu'à preuve du contraire, la politique du change reste de votre compétence...

M. Yves Fréville. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il vous appartient de mettre à profit les marges de fluctuation du SME qui ont été considérablement élargies pour retrouver des espaces de liberté. M. le Premier ministre s'était fixé, lors de son allocution d'investiture, l'objectif de mieux impliquer l'Union européenne dans la lutte pour l'emploi. J'observe que vous n'avez pas traduit cette intention dans vos actes. N'est-ce pas le moment de le faire ? Aux termes de l'article 109 J du traité de Maastricht et de l'article 3 du protocole sur les critères de convergence, la France ne pourra plus modifier le taux central bilatéral de sa monnaie par rapport au mark, deux ans avant le 1^{er} juillet 1998, c'est-à-dire le 1^{er} juillet 1996. Il vous reste moins de neuf mois de liberté.

Le Président Chirac ne peut-il convaincre le Chancelier Kohl de la nécessité d'une nouvelle donne européenne ? L'Allemagne n'a pas intérêt à une Europe fracturée et déséquilibrée, et elle sait que le chemin de l'Europe – dont elle a besoin – passe par Paris. Pour sortir de l'impasse de la monnaie unique, on peut faire d'autres propositions en matière de croissance et d'emploi. Elles seraient populaires.

Si la France retrouvait des marges de manœuvre en matière économique et monétaire, elle montrerait que sa capacité d'affirmation sur la scène internationale ne se limite pas à la force de dissuasion nucléaire. Elle trouverait des alliés en Europe pour revoir le calendrier de l'Union économique et monétaire qui n'aurait pas de sens, du point de vue des intérêts de la France, si l'Italie et l'Espagne devaient en être tenues écartées.

Le chômage ne reculera que si la croissance reprend fortement. C'est possible par la baisse des taux d'intérêt, par la relance de la consommation et d'abord celle des salariés.

Vous pariez sur la reprise, mais vous bloquez tous les freins !

Le « deuxième tour budgétaire » que vous préparez pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale, et dont la mise à la diète des hôpitaux et l'augmentation du forfait hospitalier donnent un avant-goût, pèsera inévitable-

ment sur la consommation et encouragera les comportements de précaution d'un pays qui a peur de l'avenir, alors qu'il faudrait le mobiliser !

Je voudrais dire deux mots avant de conclure sur vos projets en matière de fiscalité.

J'approuve le léger durcissement de la fiscalité sur les SICAV et sur l'impôt sur la fortune. La réforme de la fiscalité sur les stocks options va également dans le bon sens, même si elle se situe bien en-deçà des propositions d'un excellent rapport sénatorial présenté il y a quelques mois par Paul Lorient, sénateur du Mouvement des citoyens, et deux de ses collègues, M. Marini et... M. Arthuis.

Je serai plus réservé sur la suppression de la réduction d'impôt pour les primes d'assurance-vie, une étude de *la Vie Française* montrant que les foyers modestes seront plus pénalisés que les hauts revenus. Il serait bon de n'imposer que ces derniers.

S'il est urgent de relever la fiscalité du capital, par simple souci de justice, il serait également nécessaire de rétablir un contrôle, voire une légère taxation sur les mouvements de capitaux. Il y aurait là urgence si l'on voulait s'attaquer à la vraie priorité qui est la réforme du système monétaire international.

Vous nous annoncez une réforme fiscale de grande ampleur pour 1996. Cet objectif ne saurait se traduire par une baisse de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu associée à un assujettissement des personnes actuellement non imposables, orientations qui semblent constituer l'inquiétante colonne vertébrale de votre futur projet.

Puisque j'en suis aux propositions et qu'un parlementaire, fût-il de l'opposition, se doit d'être constructif,...

M. Jean-Pierre Brard. Sans illusion ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. ... je suggérerai aussi, pour l'avenir, une réforme de l'impôt sur les sociétés pour aider les entreprises à devenir citoyennes. L'impôt sur les sociétés devrait être pondéré par un quotient social tenant compte du nombre de salariés dans l'entreprise. Il s'agirait de créer un impôt juste, capable de distinguer les grands groupes des PME qui sont plus à même de créer des emplois.

Une nouvelle fois, le Gouvernement pénalise gravement les villes. Les 884 communes de plus de 10 000 habitants, qui regroupent 49,6 p. 100 de la population totale de la France, ne bénéficieront plus de la première part de la DGE à compter de 1996. Rien ne justifie de couper ainsi la France en deux. Ce sont les villes qui supportent le poids principal des difficultés sociales et du chômage qui se concentrent dans les banlieues. Quelle logique y a-t-il à accorder la dotation de solidarité urbaine, d'un côté, et à supprimer la DGE, de l'autre ?

Si, dans le contexte monétariste dans lequel vous vous êtes placés, on peut être relativement satisfait du budget de l'éducation et de celui de la justice, on constate par contre que la loi de finances balaie comme fétu de paille deux lois considérées comme essentielles par le gouvernement précédent, et que toute la majorité avait votées, en l'occurrence la loi sur l'aménagement du territoire et la loi de programmation militaire, sacrifiées sur l'autel de Maastricht.

Je m'exprimerai sur ces deux budgets dans la seconde partie du débat budgétaire.

Au chapitre de la réduction des déficits, la majorité de la commission des finances en rajoute, en proposant par exemple de supprimer les postes nécessaires à la mise en route de la Très Grande Bibliothèque. Franchement, la majorité a-t-elle quelque chose contre le livre ?

M. Jean-Pierre Brard. Ils ne savent pas lire !

M. Jean-Pierre Chevènement. La Très Grande Bibliothèque est un outil essentiel de rayonnement de la connaissance, de la culture française, et de Paris !

Vous êtes à la croisée des chemins. M. Giscard d'Estaing lui-même l'a reconnu durant la campagne présidentielle : il y a contradiction entre la priorité à l'emploi et la marche à la monnaie unique.

Gouverner, c'est choisir. On ne peut servir deux maîtres à la fois : le peuple et les marchés financiers, c'est-à-dire l'argent.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien.

M. Jean-Pierre Chevènement. Il dépend du Gouvernement, c'est-à-dire de vous, messieurs les ministres, que la politique de la France cesse de se faire à la corbeille. Cela demande anticonformisme et courage, hardiesse dans la conception, sûreté dans l'exécution. Les marchés n'exercent leur diktat que parce que vous le voulez bien. C'est difficile ? Certes. Je ne le conteste pas. Mais le pire en politique, c'est de renoncer avant d'avoir essayé.

M. Georges Sarre et M. Jean-Pierre Brard. Très bien.

M. le président. La parole est à M. Michel Inchauspé.

M. Michel Inchauspé. J'espère, monsieur le ministre, que vous allez répondre à cette volée de bois vert !

Effectivement, monsieur Fabius, il n'y avait que 2 000 milliards de dettes en 1993 mais, en 1989, elles s'élevaient à 1 000 milliards ! Par ailleurs, on nous avait annoncé un déficit de 160 milliards pour le budget de 1993. Après la loi de règlement, il était de 330 milliards. Et combien de bombes à retardement !

Pour les entreprises publiques, ne parlons que du Crédit lyonnais, mais il y a aussi la sécurité sociale, ou les accords Durafour. On a largement augmenté certains agents de l'Etat. C'est très bien, mais toutes les catégories d'entreprises dépendant de l'Etat ou des entreprises publiques en ressentent aujourd'hui les effets. Comme la rémunération de la fonction publique représente tout de même la moitié du budget, vous voyez où cela nous mène ! Tout cela, évidemment, nous l'encaissons aujourd'hui. Je ne veux pas remonter à l'héritage parce que tout le monde en parle, mais il y a tout de même quelques responsabilités passées que l'on ne saurait oublier.

M. Patrick Balkany. Il fallait le dire !

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'héritage sans droits de succession !

M. Michel Inchauspé. On a beaucoup parlé de la monnaie unique mais il y a un fait nouveau, monsieur Chevènement, c'est que, à la réunion des Baléares, les chefs d'Etat ont décidé qu'en 1999, et pendant trois ans, il y aurait une monnaie commune, c'est-à-dire une sorte de cohabitation avec deux monnaies en circulation. Cela, à mon avis, répond à de nombreuses objections. J'irai même plus loin. Dans ces conditions, on pourrait aller beaucoup plus vite et créer d'ores et déjà la monnaie commune puisque nous ne sommes pas obligés pour cela de répondre aux fameux critères de convergence. Cela nous éviterait d'être toujours liés à la valeur du Mark :

3,51 francs aujourd'hui, 3,48 demain. Dans le monde, la plupart des pays ont une double monnaie, une monnaie commune et une monnaie nationale qui, malheureusement, dans certains cas, ne sert que d'argent de poche.

Cela dit, revenons au budget et permettez à un ancien de la classe, puisque cela fait un quart de siècle que je foule ces travées, de constater qu'il y a ici aujourd'hui, M. d'Aubert a en a parlé le premier et plusieurs orateurs l'ont souligné, une véritable révolution culturelle : pour la première fois, nous, les députés dépensiers, nous parlons d'économies.

M. Didier Migaud. Miséricorde !

M. Michel Inchauspé. Vous le savez, monsieur Balkany, chaque fois que nous étions rapporteurs d'un budget, nous demandions toujours plus de crédits.

M. Patrick Balkany. On change !

M. Michel Inchauspé. Maintenant, c'est nous qui avons le courage de parler d'économies. Selon vous, monsieur le rapporteur général, je l'ai lu dans certains journaux, nous faisons le sale travail. Vous êtes un peu dur. Ce n'est pas un sale travail, je crois, d'essayer d'avoir un peu de rigueur et de faire quelques économies.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Disons alors : travail salissant.

M. Michel Inchauspé. Non, je crois que c'est un travail de nettoyage, au contraire.

Cela dit, nous ferons face. Jusqu'à présent, on nous accusait de démagogie. C'est le contraire aujourd'hui. M. Dehaine, qui est là depuis aussi longtemps que moi, je crois, n'a jamais rien vu de tel.

Cet exemple devrait être suivi également par les ministres, pas vous, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mais ceux qui vous entourent. En effet, après avoir eu la malencontreuse idée, grâce à un amendement révolutionnaire de M. Thomas...

M. Jean-Pierre Brard. Si Thomas fait la révolution, où va-t-on ?

M. Michel Inchauspé. ... de diminuer certains crédits, nous avons été proprement agressés, par écrit, par téléphone, par les cabinets ministériels. Ça aussi, c'était la première fois !

M. Didier Migaud. C'est ridicule !

M. Michel Inchauspé. Nous avons tenu bon, au moins en partie, sur certains budgets, et nous trouverons peut-être en fin de parcours une solution qui ne mette nullement en cause l'avenir de ces cabinets, de ces ministres et de ces budgets. Cela dit, la révolution culturelle doit aussi atteindre les ministères et les administrations centrales.

Les efforts doivent aller essentiellement dans quatre directions et être un signal pour la population.

Première direction, le redéploiement de la fonction publique.

Actuellement, nous manquons de fonctionnaires d'Etat dans nos provinces. En revanche, à Paris, certaines administrations centrales sont pléthoriques, et occupent d'ailleurs de magnifiques immeubles dans de magnifiques quartiers. On ferait une économie en vendant ces immeubles. En même temps, nous rendrions service à ces fonctionnaires d'Etat qui seraient plus motivés et qui seraient beaucoup plus heureux en se sentant utiles sur le terrain qu'à moisir dans les bureaux de la capitale.

Deuxième direction, la résorption des déficits sociaux.

Tout le monde en a parlé et ce n'est pas moi qui trouverais des solutions définitives, mais, au-delà des forums, il est temps d'en chercher et d'en proposer. C'est sur ce point majeur que le pays et l'étranger nous attendent. Regardons autour de nous. Ne soyons pas toujours en train de dire que ce qui se fait ailleurs ne peut pas se faire chez nous. D'autres pays ont eu les mêmes problèmes de déficit et les ont résolus, et tout le monde s'en est mieux trouvé : les médecins ont été mieux payés, les malades mieux remboursés, et les équilibres ont été atteints. Je ne citerai pas d'exemples, mais j'espère que le ministre de la santé publique verra dans quelle direction je l'oriente.

Troisième signal que le public attend, la fiscalité.

Il faut chasser cette mauvaise habitude franco-française qui est de modifier constamment les règles du jeu. Vous savez par expérience professionnelle, monsieur le ministre, que c'est véritablement un casse-tête pour tous les experts car il faut savoir à chaque fois comment appliquer les textes. Nous avons la fiscalité la meilleure du monde, mais dans le mauvais sens, malheureusement. En effet, nous avons tous les impôts du monde et tout le monde vient chez nous apprendre comment en créer. Comme le disait un orateur précédent, un impôt par jour, c'est tout de même beaucoup. Limitons-nous donc et, surtout, ne modifions pas à chaque budget les règles du jeu.

Je vais peut-être vous surprendre, messieurs, mais l'argent ne dort pas, quelle que soit la façon dont il est placé. Il est toujours en éveil, en train de rechercher le meilleur placement, le meilleur rendement, le meilleur intérêt et surtout la meilleure sécurité.

M. Didier Migaud. Parole d'expert !

M. Michel Inchauspé. Ne croyez donc pas qu'il restera sur place. Les Allemands, les Belges et les Anglais le savent. Il est arrivé une chose extraordinaire en Angleterre, qu'on n'a peut-être pas signalée en France : lors de la dernière adjudication des obligations de l'Etat, le montant prévu n'a pas pu être placé. Heureusement, en France, nous arrivons encore à placer les OAT sans trop de difficultés, mais prenez garde de ne pas décevoir les investisseurs, français ou étrangers, petits ou grands, monsieur Brard, car les petits sont, à mon avis, aussi maltraités que les grands.

M. Jean-Pierre Brard. Alors vous êtes d'accord avec moi !

M. Michel Inchauspé. Il faut ménager tout le monde pour financer notre dette, qui est tout de même d'un montant inquiétant.

Pour cela, il faut harmoniser la fiscalité des petits épargnants et ne pas chercher tout le temps à créer un impôt différent du précédent.

Enfin, quatrième direction, la baisse des taux d'intérêt.

Là, monsieur le ministre, vous avez un moyen d'apporter votre contribution. Je vous en ai parlé. Je ne le préciserai pas. Il ne faut pas toujours attendre que M. le gouverneur de la Banque de France et le Conseil de la politique monétaire décident. M. Trichet fait ce qu'il peut, mais il doit tenir compte de la conjoncture internationale. Il ne peut donc pas tout faire. Je crois que vous avez un moyen d'intervenir dans ce sens.

M. Jean-Pierre Brard. Quelle est cette potion magique ? Tirez-nous de cet embarras ! Vous nous mettez l'eau à la bouche. (*Sourires.*)

M. Michel Inchauspé. La dernière fois que je suis monté à la tribune, monsieur Brard, vous avez dit : « C'est lui qu'il faut mettre au gouvernement. » Mais je n'y suis pas... et je verrai ultérieurement ce que je peux faire. (*Sourires.*)

En limitant à 1,8 p. 100 la progression des charges globales du budget, monsieur le ministre...

M. Didier Migaud. C'est en fait 4 p. 100, vous le savez bien.

M. Michel Inchauspé. ... vous demandez à chacune des administrations un effort significatif de maîtrise de ses dépenses, un effort qui mesure le poids des contraintes, un effort qui préserve les grandes priorités de l'action gouvernementale : l'emploi évidemment, le logement, la lutte contre les exclusions, la justice, dont le budget progresse tout de même de 6 p. 100 et prévoit la création de 1 230 emplois supplémentaires, la culture enfin, dont on a beaucoup parlé, dont le budget, je l'espère, atteindra tout de même le seuil de 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Votre projet de budget est donc ambitieux et juste. Il incarne bien le début de la réforme et ne décevra pas les espérances de nos concitoyens qui en attendent encore plus grâce aux adaptations que vous nous accorderez en cours de débat. Le groupe du RPR votera donc le budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, la loi de finances pour 1996 sera la première du nouveau gouvernement dans ce nouveau septennat. L'espoir que nous avons fait naître durant la campagne présidentielle doit trouver sa traduction dans les grandes orientations de ce budget, et telle est, mes chers collègues, notre responsabilité.

La France est aujourd'hui à la croisée des chemins : le chemin de la forte réduction des déficits face à la voie de l'hésitation ; le chemin de la réforme fiscale ou la voie du calendrier ; le chemin de la baisse réelle de nos taux d'intérêt face à celui de l'attentisme. Sur ces chemins, monsieur le ministre, nous sommes prêts à vous suivre, à vous encourager, à vous accompagner et à vous éviter les risques des autres voies. Tel est bien le rôle du groupe UDF et de la majorité de faire des propositions en ce sens.

Jamais un budget n'a été aussi remarqué et la discussion d'aujourd'hui aussi suivie dans l'opinion. Sur le plan international, de nombreux acteurs attendent notre discussion budgétaire pour fixer leur jugement définitif sur la politique économique du Gouvernement.

M. Didier Migaud. Ils sont déconcertés !

M. Jean-Pierre Thomas. Sur le plan européen, nos partenaires, on le voit tous les jours, regardent à la loupe pour voir si nous serons capables, et dans de bonnes conditions, d'arriver au rendez-vous de 1997. Sur le plan national, nos concitoyens attendent les réformes que nous leur avons annoncées.

Aujourd'hui, le Parlement travaille. La commission des finances amende les textes, la majorité fait des propositions et soutient son gouvernement. Au fond, c'est cela la revalorisation du rôle du Parlement, le rééquilibrage des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

Cette revalorisation que nous avons voulue et soutenue sous votre impulsion, monsieur le président, est aujourd'hui en marche.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour nous de proposer un contre-budget. Il s'agit tout simplement pour la majorité de comprendre les priorités du Gouvernement. Nous les avons comprises et nous vous suivons, monsieur le ministre, nous vous encourageons.

Dans cette démarche, le groupe UDF essaie d'être un peu l'aiguillon de la réforme et de faire des propositions constructives. Tout amendement n'est pas dénigrement. Il vise à renforcer et à améliorer si possible l'action du Gouvernement.

Tel est l'état d'esprit dans lequel nous abordons la discussion.

Le budget pour 1996 est-il un bon budget ?

M. Didier Migaud. Non !

M. Jean-Pierre Thomas. Oui, à condition qu'il soit le premier étage d'une fusée qui en comprendrait trois : la restructuration de nos finances publiques, la restructuration et le rééquilibrage de nos comptes sociaux, la réforme de nos prélèvements obligatoires. Mais cette fusée-réforme ne pourra partir que si les taux d'intérêt baissent et si la politique monétaire donne toutes ses chances à la politique budgétaire que nous devons mener courageusement ensemble ; je dirai d'ailleurs, en conclusion, un mot de la politique monétaire, car c'est une condition de la réussite de notre action.

Premier étage : la restructuration et la réduction de nos déficits publics.

Le contexte est difficile, nous le savons. Le Premier ministre a parlé de situation de péril national. Alors que nous avons envisagé un taux de croissance de 3 p. 100, puisque vous aviez, monsieur le ministre, fondé vos hypothèses sur une croissance de 2,8 p. 100, les conjoncturistes estiment maintenant que le taux de croissance devrait avoisiner 2,5 p. 100.

La consommation continue à stagner.

L'investissement connaît une progression beaucoup plus faible que ce que nous avions prévu.

Notre économie est tirée essentiellement par les exportations. Mais celles-ci commencent à subir les effets des dévaluations compétitives de nos concurrents.

Le contexte dans lequel s'inscrit le budget n'est donc pas favorable.

Ainsi, les recettes fiscales sont en diminution par rapport aux prévisions : de 10 milliards de francs environ dans le collectif budgétaire et de 25 milliards pour l'année 1995, et il vous faudra bien gérer la différence. Bon courage pour l'exécution du budget de 1995 !

On voit donc bien la limite de la hausse incessante des prélèvements obligatoires. Il faudra, après cette phase, revenir à une diminution programmée, afin de laisser respirer l'économie et, finalement, retrouver des recettes fiscales en croissance.

Quant aux dépenses, elles progressent encore de 4 p. 100 cette année, en dépit des efforts honorables du Gouvernement. C'est plus que chez nos voisins allemands, qui sont parvenus à les réduire de 1 p. 10. Le différentiel est de cinq points, alors que nous devons converger. Nous devons donc aller plus vite et plus loin dans la voie de la réduction des dépenses.

Notons cependant que la moitié du budget est consacrée à la charge de la dette, soit 226 milliards, et à la fonction publique.

La croissance de ces deux postes englutit la totalité de l'augmentation de recettes du budget, et l'effet mécanique est souvent indépendant de notre volonté. Il ne sert à rien de se renvoyer la balle d'une majorité, d'un gouvernement à l'autre ; mieux vaut regarder les choses en face. Si l'on observe l'évolution de la charge de la dette sur quinze années, de 1980 à 1995, on constate que, sur 26 p. 100 d'augmentation, 14 p. 100 sont dus mécaniquement à l'augmentation des taux d'intérêt.

Cette charge consomme aujourd'hui les deux tiers de l'impôt sur le revenu.

Il convient d'ajouter à cela l'autre grande masse de dépenses, la masse salariale de la fonction publique, soit 605 milliards.

M. Jean-Pierre Brard. Il y a trop de fonctionnaires ?

M. Jean-Pierre Thomas. Il n'y en a pas trop, mais il faut une bonne gestion.

M. Jean-Pierre Brard. Ils sont trop payés ?

M. Jean-Pierre Thomas. Pourquoi sommes-nous l'un des pays de l'OCDE où l'importance de la fonction publique dans l'emploi est la plus grande ?

M. Jean-Pierre Brard. Et pourquoi pas ?

M. Jean-Pierre Thomas. Des licenciements sont bien entendu hors de question, mais pourquoi ne pas réfléchir tranquillement au non-renouvellement partiel d'un certain nombre de départs en retraite, en recherchant une meilleure allocation des ressources en fonction des besoins ? Nous ne pourrions éternellement éviter ce débat. Pourquoi, par exemple, augmenter le nombre de postes au ministère de l'agriculture, alors que l'agriculture est de plus en plus gérée à Bruxelles et que nos agriculteurs – je suis l'élu d'une circonscription rurale – ont besoin d'autre chose que de papiers et de complications ?

Quant à l'éducation nationale, nous pouvons examiner les raisons pour lesquelles 15 000 enseignants du secondaire ne travaillent pas dans les classes.

M. Jean-Pierre Brard. On va vous les amener les enseignants, vous allez voir !

M. Jean-Pierre Thomas. Sans doute pourrions-nous parvenir à une meilleure allocation des ressources et mieux répondre aux besoins, qu'il s'agisse du milieu rural ou des banlieues difficiles. Il ne s'agit pas, mon cher collègue, de diminuer les ressources, mais de mieux les employer.

M. Jean-Pierre Brard. Vous jouez au bonneteau !

M. Jean-Pierre Thomas. L'Etat doit être, lui aussi, compétitif.

Sur 1 540 milliards de dépenses, 916 milliards sont incompressibles et incluent la contribution de la France à l'Europe. Où peut-on faire quelques économies ? La facilité voudrait qu'on s'attaque à l'investissement, mais c'est difficile car coûteux en termes d'emplois, et cela réduirait la compétitivité de nos équipements et de nos infrastructures ainsi que la qualité de l'environnement économique de nos entreprises.

Nous devons donc nous attaquer au fonctionnement et aux interventions de l'Etat là où c'est possible, patiemment, en essayant d'être efficaces. Il nous faut enclencher une véritable dynamique de l'économie. C'est ce qu'a essayé de faire la commission des finances en adoptant un amendement que j'avais déposé avec les commissaires de l'UDF et que nos collègues du Rassemblement pour la

République ont largement soutenu. Cet amendement tend à inverser la tendance et à approfondir la réflexion sur les économies que nous pourrions réaliser, forfaitairement sur le fonctionnement, ou point par point.

Cet exercice nouveau nécessite une certaine responsabilité de notre part et bouscule les habitudes, mais je suis très conscient de la limite de l'exercice et des deux écueils qu'il comporte.

Premier écueil : il y a deux logiques contradictoires.

Le Premier ministre et le Gouvernement nous disent que la priorité consiste à lutter contre les déficits et que nous sommes en situation de péril national. Mais les ministres dépensiers nous expliquent, et on les comprend, qu'ils sont d'excellents ministres car leur budget augmente, cette remarque valant quelles que soient les majorités, quels que soient les gouvernements. Pourquoi ne pas inverser cette logique au cours d'un débat serein, d'un vrai débat budgétaire, comme il y en a dans beaucoup d'autres démocraties ?

Le deuxième écueil est technique. Nous avons créé un office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires. Quel dommage qu'il soit enlisé au Sénat ! Pour quelle raison ? Nous souhaitons qu'il commence à travailler dès le début de 1996, ce qui nous permettra de faire des économies plus précises, plus efficaces, plus concertées en amont. Il nous manque un outil. Lors de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances, nous demanderons par conséquent l'assistance technique du Gouvernement, afin de voir sur quels chapitres doivent porter les économies. Mais l'important est de donner un signe tangible de notre volonté de réduire le déficit.

Nous vous demandons par conséquent, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, de soutenir cet amendement qui va dans le bon sens et qui constituera un signe vis-à-vis de l'extérieur et des marchés.

Si nous nous enfonçons dans un débat technique et compliqué, cela signifierait que la matière budgétaire est trop complexe pour le Parlement, mais la gestion des dernières années rend ces économies absolument nécessaires.

Le deuxième étage de la fusée concerne les comptes sociaux. Chacun voit bien que la réduction du déficit budgétaire ne peut pas être dissociée de celle de déficits sociaux. Certes, M. le rapporteur général du budget a raison, il nous manque une partie du puzzle. Mais la consultation est en cours et devrait bientôt se conclure. Et elle aura des effets concrets sur l'exécution de la loi de finances pour 1996 si nous voulons réduire le déficit de la sécurité sociale de 60 à 30 milliards de francs, puis à zéro en 1997. On parle d'un grand emprunt pour réduire le déficit cumulé des exercices 1994-1995. Outre les économies et les mesures qui seront décidées au terme du grand débat national, il y aura certainement aussi quelques réformes concernant les prélèvements. Nous devons en tout cas y voir plus clair et cela permettra de renforcer l'effort budgétaire que nous commençons aujourd'hui.

Le troisième étage, le plus important, est celui de la réforme des prélèvements obligatoires. L'objectif est de diminuer ces prélèvements. C'est ce que nous avons dit pendant la campagne, c'est ce à quoi nous croyons.

M. Jean-Pierre Brard. C'est la campagne de Russie ! Ça va finir par être la Berezina !

M. Jean-Pierre Thomas. Aucun grand pays n'a réussi à faire une réforme fiscale en augmentant les prélèvements obligatoires, ni la Grande-Bretagne ni les États-Unis. Nous devons donc afficher clairement l'objectif. Nous aurons un débat sur la fiscalité locale et sur l'assurance-

vie, entre autres, mais nous ne voyons pas encore très bien en quoi consistera la réforme de la fiscalité, à laquelle vous travaillez ardemment.

Si nous remettons en cause les avantages fiscaux liés à la souscription d'une assurance-vie, cela revient à élargir les bases. Il faut donc clairement indiquer l'objectif d'une baisse progressive des taux de la fiscalité.

En second lieu, il n'apparaît pas opportun aux membres du groupe UDF, mais aussi à bien d'autres, de modifier les avantages liés à la souscription d'une assurance-vie si nous ne mettons pas en œuvre la grande réforme, tant attendue, de l'épargne-retraite – je n'emploierai pas l'expression « fonds de pension » –, dont l'objectif n'est autre que de préserver le pouvoir d'achat des retraités, de consolider le système de retraite par répartition auquel nous sommes attachés et de créer, au-delà des retraites complémentaires, un supplément de retraite, ce troisième pilier de la retraite que tous les grands pays européens ont édifié. Nous savons depuis longtemps que nous allons dans le mur si nous n'y prenons garde et le rapport Rocard avait déjà clairement indiqué les limites du système actuel. Les gens travaillent de moins en moins et vivent de plus en plus longtemps, mais nous ne pourrions indéfiniment augmenter les cotisations, augmenter la durée de la vie active et diminuer les prestations.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a qu'à recourir à l'euthanasie !

M. Jean-Pierre Thomas. Il faut donc réorienter l'épargne. C'est pourquoi, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, nous vous demandons de prendre un engagement précis, lors de l'examen de l'article 3, et de mettre en valeur une proposition de l'Assemblée nationale sur laquelle nous avons travaillé en commission des finances avec Jacques Barrot, qui était alors président de cette commission. Pourquoi ne pas prendre appui sur le travail parlementaire, maintenant que l'ordre du jour nous en donne la possibilité, sortir de ce problème par le haut et réorienter l'épargne en France ?

En ce qui concerne la taxe professionnelle, nous avons voté le taux de 0,35 p. 100, mais jusqu'à la fin de 1996 seulement. Pourquoi ? Parce que nous attendons le vrai débat sur la réforme de la fiscalité locale. Nous orientons-nous vers une taxe plus nationale ? Vers une nouvelle répartition au niveau des collectivités locales ? Nous avons travaillé sur ce thème lors de l'examen de la loi sur l'aménagement du territoire et nous devons revenir sur ce sujet. Nous avons accepté la mesure en question mais notre amendement, qui ne coûte rien, permettrait de marquer notre volonté d'y voir plus clair quant à la réforme de la fiscalité.

Mais nous ne réussissons que si nous parvenons à créer la confiance et à faire diminuer les taux d'intérêt. Nous avons voté le texte garantissant l'indépendance de la Banque de France et précisant que sa politique monétaire doit s'effectuer dans le cadre de la politique économique du Gouvernement. Mais l'indépendance n'interdit pas le débat. Je suis même persuadé que le débat est l'un des meilleurs garants de l'indépendance ; c'est d'ailleurs le cas dans un grand nombre de démocraties qui ont une banque indépendante. En effet, alors que nous éprouvons des difficultés techniques pour trouver 4 milliards d'économies supplémentaires, il faut rappeler qu'un point d'augmentation des taux d'intérêt à court terme, ce sont 3 milliards de plus de charge de la dette pour les contribuables.

Nous devons enclencher un processus. Le Gouvernement a marqué sa détermination à diminuer les déficits. J'espère que la majorité montrera sa volonté politique d'aller dans le même sens. Ce serait en effet un signe clair donné au marché et au Conseil de la politique monétaire ; un formidable pari serait alors pris, celui d'une baisse des taux d'intérêt.

Européens, nous ne pouvons pas dire que l'Europe, c'est seulement des sacrifices ou un chemin de croix. Europe doit rimer avec croissance et emploi. Et si nous voulons retrouver le chemin de l'emploi, qui est le seul objectif de ces mesures, nous le rappelons, il faudra enclencher la spirale vertueuse de la baisse des taux d'intérêt et des prélèvements obligatoires. Au cours de la discussion, lors de nos interventions, nous devons donc tous donner le signal de la baisse des taux d'intérêt.

C'est pourquoi le groupe UDF, qui sera, dans ce débat, celui des économistes, votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais exprimer ma très profonde gratitude à tous ceux et toutes celles qui ont participé à ce débat.

Je veux tout d'abord saluer le travail extrêmement clairvoyant, efficace et constructif de la commission des finances, et rendre à nouveau hommage à son président, à son rapporteur général et à tous ses membres.

(*M. Claude Gaillard remplace M. Philippe Séguin au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Nous avons été très impressionnés par leur volonté marquée de maîtriser la dépense publique, de réduire le déficit public. Pour des motifs divers, tous ont reconnu cet impératif absolu, les uns au nom du respect des engagements internationaux et des termes du traité de Maastricht, les autres au nom de la souveraineté nationale.

Chacun, aujourd'hui, a clairement conscience de l'impérieuse nécessité de combattre, avec une absolue pugnacité, les déficits publics. Les pays qui accumulent les déficits et l'endettement perdent en effet leur liberté et leurs marges de manœuvre. Je salue donc cette révolution culturelle et vous assure, mesdames, messieurs les députés, que nous serons à vos côtés pour cheminer sur cette voie ô combien prometteuse.

Je remercie d'abord Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, qui a bien voulu qualifier notre projet de budget de sérieux et réaliste. Il a jugé « sincères » les estimations faites en dépenses et en recettes.

M. Didier Migaud. Il avait dit la même chose des budgets Balladur !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Il a bien sûr, regretté que tous les éléments de la réforme ne soient pas d'emblée inscrits dans ce projet de budget,

mais il sait que nous aurons rendez-vous, au mois de novembre pour la sécurité sociale et au début de l'année 1996 pour la réforme fiscale.

M. Jean-Pierre Brard. Ça promet de la purge !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Il a esquissé un certain nombre de modifications qui donneront lieu à des amendements, notamment sur le régime de l'assurance-vie. Si nous avons pris cette orientation, c'est pour commencer à jalonner la réforme fiscale qu'ensemble nous susciterons et arrêterons.

Il est apparu que l'avantage consenti aux souscripteurs à une époque où les taux d'intérêt réels étaient parfois négatifs n'avait peut-être plus tout à fait la même justification puisque les taux d'intérêt réels n'ont jamais été aussi élevés qu'aujourd'hui.

Qu'il soit bien clair que nous examinerons avec bienveillance les amendements qui nous seront proposés. Mais le cap doit être tenu. Ce qui importe, c'est de ménager nos marges de manœuvre. Je prends ici l'engagement que les économies que nous pourrions réaliser en réduisant la dépense fiscale seront recyclées dans le cadre de la modification du barème de l'impôt progressif.

M. Didier Migaud. Au détriment de qui ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Nous examinerons avec une égale bienveillance les propositions qui nous seront faites tendant à aménager le régime de transmission des entreprises. Quant aux autres amendements, j'aurai l'occasion, avec François d'Aubert, d'apporter des précisions lorsqu'ils viendront en discussion.

Je remercie votre rapporteur général pour le concours qu'il nous apporte et je ne doute pas qu'il nous aidera à enrichir notre texte.

Je tiens aussi à remercier Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, qui a dit dans quel esprit la commission avait œuvré pour préparer cette discussion budgétaire. Il ne nous a pas échappé que sa démarche a été tout à fait constructive et positive.

Ainsi que je l'ai déjà dit devant la commission des finances, le Gouvernement travaillera en étroite relation avec le Parlement pour préparer cette réforme qui n'est pas seulement une réforme fiscale puisqu'elle portera sur les prélèvements obligatoires. Nous nous rendrons disponibles pour venir devant la commission aussi souvent que vous le souhaiterez pour des auditions qui revêtiront les formes que nous déterminerons ensemble.

Cet après-midi, j'ai entendu les intervenants qui se sont succédé à la tribune. Le premier d'entre eux a été M. Fabius, qui a observé notre gouvernement depuis sa constitution. Je soupçonne son regard de manquer de bienveillance et même d'objectivité.

La lisibilité est une nécessité, mais que chacun veuille bien reconnaître que la préparation de ce budget n'a pas été facile. Il s'agit d'assumer une situation, un passif.

M. Didier Migaud. Balladur, c'est dur !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Vous l'avez dit vous-même, monsieur Fabius, nous serons tentés de faire remonter ce passif à 1993. Mais, au risque de tenir des propos récurrents, je rappellerai que, si nous n'avons pas été très lisibles, c'est au printemps de 1993, lorsque l'état des finances a été mis au grand jour.

M. Didier Migaud. Par le rapport Raynaud !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

On a pu mesurer à quel point le projet de loi de finances pour 1993 était hors de la réalité : il avait été voté à

l'automne de 1992 avec un déficit prévisionnel de 160 milliards, mais on a dû constater après quelques mois que la dérive se chiffrait à près de 200 milliards !

Comment était-on arrivé à un tel dérapage ? Sans doute du fait de la crise qui avait commencé de sévir au milieu de l'année 1992 mais que personne, dans le gouvernement de l'époque, n'avait voulu reconnaître.

Comment ne pas rappeler les années 1988-1992, où les plus-values fiscales étaient considérables du fait de l'impulsion décisive donnée en 1986 et 1988 ? Ces plus-values avaient permis de faire baisser considérablement certains taux d'imposition alors même que la dépense n'avait pas été tenue dans les limites prévues.

M. Jean-Louis Idiart. Quelle caricature !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. J'ajoute qu'une spéculation immobilière sans précédent avait sévi entre 1990 et 1992, suscitant une croissance quelque peu artificielle.

Tout cela fait qu'aujourd'hui le passif est considérable, ...

M. Didier Migaud. M. Ballardur l'a aggravé !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... qu'il s'agisse de l'endettement de l'Etat, des comptes sociaux ou des entreprises publiques qui, dans les années 1988-1992, avaient été financées dans de piètres et suspectes conditions. A cette époque, le Gouvernement encourageait, faute de recapitalisation, la souscription de titres subordonnés à durée indéterminée qui étaient, comme on dit, « repackagés » sous des cieus exotiques avec la bénédiction des plus hautes autorités, ce qui est quelque peu effrayant.

Aujourd'hui, nous devons panser toutes les plaies et tirer toutes les conséquences de cette situation.

Ce matin, un orateur nous a demandé de ne pas faire un « travail d'administrateur judiciaire ». Nous entendons accomplir une œuvre gouvernementale avec notre majorité.

Lorsque l'on examine une à une les entreprises du secteur public qui n'ont pas été privatisées, force est de reconnaître qu'elles justifient des soins particuliers, ô combien coûteux pour les finances publiques ! Il y a quelques jours, vous avez eu à vous prononcer sur un projet de loi permettant de cantonner certains actifs du Crédit lyonnais et du Comptoir des entrepreneurs. Combien en coûtera-t-il à la nation lorsqu'on aura liquidé ces actifs douteux ?

Nous devons éviter de nous invectiver.

M. Jean-Louis Idiart. C'est cela, oui !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Nous avons à assumer un patrimoine commun. Nous devons faire preuve de réalisme, de courage et de détermination. Peut-être avons-nous trop longtemps pratiqué les budgets virtuels pour satisfaire les attentes instantanées des marchés ? Il nous faut maintenant sortir de cette virtualité et préparer des budgets sincères, ...

M. Didier Migaud. Vous avez perdu deux ans !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... procéder à des évaluations prudentes pour les dépenses comme pour les recettes, sans jamais recourir aux effets cosmétiques.

Voilà ce qui a caractérisé la démarche du Gouvernement dans la préparation du projet de loi de finances pour 1996. Je souhaiterais, monsieur Fabius, que vous

reconnaissez tout le cœur et toute la sincérité que nous avons mis à préparer ce document essentiel à notre vie nationale.

M. Didier Migaud. Le cœur y est, mais pas la sincérité !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Bien sûr, tout est mis au service de l'emploi, mais notre conviction est qu'il faut, pour sauver l'emploi, réduire le déficit public. Tel est le sens de notre démarche.

Vous et vos amis avez encore quelque peine à discerner toute la cohérence de notre politique.

M. Didier Migaud. Il n'y a pas que nous !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Mesdames, messieurs, j'ai dit quelles étaient nos déterminations. J'ai parlé hier de notre volonté de maîtriser toutes les dépenses, d'avoir un franc stable, de pratiquer un haut niveau de solidarité, et je crois profondément que c'est la politique que doit suivre la France aujourd'hui.

Notre tâche est compliquée par le poids du passif d'autant qu'il y a un phénomène nouveau dont nous avons à tirer toutes les conséquences : la mondialisation de l'économie. Il ne vous échappe pas que, depuis quelques années, notre économie s'est ouverte au monde sans doute de façon irréversible. Ce qui était possible dans une économie quelque peu hermétique ne l'est plus de nos jours. C'est pour cette raison que nous devons résolument nous orienter vers des réformes structurelles qui n'ont que trop tardé. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Monsieur Brard, je n'ai pas à commenter les propos tenus par les gouverneurs de banques centrales, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de celui de la Bundesbank.

Quant aux statistiques, les documents mettent très clairement en évidence l'essentiel. Je ne crois pas que vous ayez à nous suspecter propos de nos comparaisons par rapport à la loi de finances initiale de 1995 et à la loi de finances rectificative. Vous dites que la dimension internationale doit être relativisée, mais vous ne devez pas perdre de vue que l'endettement de l'Etat, qui sera de l'ordre de 3 200 milliards à la fin de l'année de 1995, aura été pris en charge à hauteur de 600 milliards par des investisseurs étrangers, ce qui représente forcément une contrainte pour notre gestion publique.

Vous vous êtes interrogé sur la portée de la réforme des prélèvements obligatoires et vous avez cru devoir mettre l'accent sur le fait que le taux marginal de 56,8 p. 100 serait ramené à 40 p. 100. J'ai eu en effet l'occasion d'annoncer publiquement que nous pourrions y parvenir lorsque nous aurons procédé au nettoyage de notre législation fiscale, réduit la dépense fiscale, supprimé un certain nombre d'abattements, qui n'ont plus de justification, ...

M. Marc Le Fur. C'est vrai !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... autant de dispositions qui font peut-être le bonheur de spécialistes du droit fiscal mais qui obligent à une sorte de médiation entre le citoyen contribuable et la puissance publique. Or, si nous voulons renforcer le civisme et donner un contenu aux liens communautaires, il faut que les prélèvements obligatoires soient compréhensibles et pleinement assumés par le citoyen. En fait, il s'agirait non pas seulement d'abaisser le taux marginal, mais d'abaisser proportionnellement l'ensemble des taux du barème. Je ne voudrais pas me laisser enfermer dans une critique un

peu caricaturale donnant à penser que notre seule préoccupation serait d'abaisser le taux le plus élevé. Si nous réalisons cette réforme, si nous recyclons l'économie de dépenses fiscales dans le barème, ce sera pour abaisser l'ensemble des taux. Ce doit être clair !

M. Jean-Pierre Brard. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de vous interrompre.

Tout à l'heure, je vous ai cité des chiffres qui renvoyaient à la seule réduction du taux marginal de 56,8 p. 100 à 40 p. 100. Je vous ai chiffré le coût de la mesure, sans avoir les moyens de l'évaluer moi-même, à 60 milliards de francs. Il va sans dire que, si vous étendez cette réduction, ce qui mérite évidemment une discussion car il ne fait aucun doute que les plus riches peuvent payer – mais sortons de ce débat –, à toutes les tranches de l'impôt, qui paiera ? Ne voulez-vous pas dans le même temps transférer 400 milliards notamment sur la CSG ?

Vous avez dit que vous n'aviez pas à commenter les propos d'un président de banque centrale, fût-il M. Tietmeyer. Mais tout le monde voudrait savoir si vous considérez qu'une politique commune dans le domaine de la fiscalité, est nécessaire, que les propos auxquels vous vous référez aient été tenus par M. Tietmeyer ou par son homologue italien.

Enfin, je vous rappelle que je vous ai posé une question, qui n'est pas essentielle mais qui intéresse l'opinion publique, sur le taux de rémunération du livret A.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Monsieur Brard, s'agissant de l'Union économique et monétaire, le Gouvernement ne connaît que le traité de Maastricht. Les termes en sont clairs et ce sont eux qui guident son action.

M. Jean-Pierre Brard. Je vous remercie de votre réponse claire.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Si nous souhaitons une monnaie commune, ...

M. Jean-Pierre Brard. Une monnaie « unique » !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Si nous souhaitons une monnaie unique...

M. Jean-Claude Lefort. Ce n'est pas la même chose !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Je doute que l'on mette en circulation, dès le 1^{er} janvier 1999, les billets et les pièces de cette monnaie unique. Il y aura donc une période transitoire qui sera marquée par la fixité des taux de change.

Mais revenons aux taux de l'impôt sur le revenu. J'ai simplement voulu éviter un malentendu.

Je récuse une note que je ne connais pas et qui ne saurait avoir un caractère officiel. Cela dit, j'ai bien affirmé que nous devrions engager un exercice simultané d'élargissement de l'assiette et de baisse des taux dont l'effet sur le montant des cotisations ne peut être déterminé *a priori*.

Permettez-moi de vous donner à ce sujet une information, ou plutôt de vous faire une confidence : à la suite de la publication de ce document, qui mentionnait le taux de 40 p. 100, j'ai reçu des lettres de protestation d'organismes dont la spécialité est de placer des produits que l'on qualifie de défiscalisés.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. J'ai, moi aussi, reçu ce genre de lettre !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Leurs responsables m'ont fait valoir que l'on allait mettre en péril leur industrie qui n'est rentable pour eux et pour leurs clients que dans la mesure où ceux-ci sont assujettis à la tranche de 56,8 p. 100.

Avant donc de nous prononcer sur les pertes que nous subirions du fait d'un nouveau barème, sur la base de je ne sais quelle note, prenons le temps d'analyser l'ensemble des phénomènes. C'est pour cette raison que je souhaite que nous œuvrions en liaison étroite avec le Parlement.

J'en viens à la lutte contre la fraude fiscale. C'est une priorité. Si nous voulons gager le pacte républicain, nous devons exiger de tous ceux qui accomplissent des actes économiques qu'ils se soumettent aux obligations de droit commun et qu'ils acquittent les cotisations sociales et les impôts dont ils sont redevables dans l'exercice de leur profession.

M. Jean-Claude Lefort. Il faut lutter notamment contre la fraude européenne !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Dans notre société, il existe un contrat moral entre chaque citoyen, chaque entreprise implantée sur notre sol national et l'Etat, et ce contrat impose de payer les impôts.

Il nous appartiendra de faire en sorte que tous les fraudeurs soient recherchés et pourchassés et que l'Etat perçoive les impôts qui lui ont dus. C'est aussi de cette façon que l'on pourra réduire les déficits publics et instituer une concurrence saine et loyale. Nous n'aurons aucune mansuétude pour les contrevenants !

S'agissant de la taxe d'habitation, je ne veux pas vous laisser dire que plusieurs millions de contribuables seraient concernés. Environ 226 000 foyers fiscaux auraient, selon les estimations en notre possession, à s'acquitter d'une taxe d'habitation plus élevée que celle qu'ils acquittaient jusqu'à présent. Et ne s'agit-il pas là d'une disposition qui renforce la responsabilité des élus et des contribuables locaux ?

En ce qui concerne la fiscalité de l'épargne, je vous confirme que nous nous efforçons de poser quelques jalons tout en reconnaissant les mérites et les vertus de l'épargne.

M. Chevènement estime que tous nos problèmes sont liés à Maastricht. J'ai déjà dit que je ne partageais pas cette appréciation. Nos problèmes sont liés au fait que nous nous sommes abandonnés à des pratiques de déficits publics, que nous avons ajourné un certain nombre de réformes structurelles et qu'aujourd'hui l'urgence est de maîtriser les dépenses publiques, de réduire les déficits publics et d'engager enfin avec courage et détermination les réformes structurelles.

La France entend être une grande nation. Elle sera entendue, elle sera écoutée, elle pourra faire prévaloir son point de vue si elle se soustrait à ces menaces terrifiantes que constituent le déficit et le surendettement. Telle est notre exigence.

Je confirme que la politique qui est suivie est une politique du franc stable. La Banque de France assume la mission qui lui a été confiée par la loi. Elle est chargée de la stabilité des prix et nous pouvons considérer que cette mission est parfaitement assumée. Quant à la politique des changes, elle est de la responsabilité du Gouvernement.

J'ai eu l'occasion de dire combien nous étions impatients d'avoir des taux moins élevés. Mais je n'adressais en aucun cas une injonction à la Banque de France !

M. Jean-Pierre Chevènement. C'était une exhortation !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Je souhaite que l'on comprenne bien, nos fondamentaux étant excellents et notre détermination de réduire les déficits publics étant sans faille, que la situation de la France est particulièrement saine.

S'agissant de la sécurité sociale, nous avons des gages à donner. Nous le ferons dès le mois de novembre prochain puisque rendez-vous est pris. Ne tenons pas de propos défaitistes ! Nous avons retenu, dans notre cadrage macroéconomique, une hypothèse de croissance de 2,8 p. 100. Il apparaît aujourd'hui, selon certains prévisionnistes, qu'elle pourrait n'être que de 2,5 p. 100, 2,6 p. 100 ou 2,7 p. 100. Mais, de grâce, n'évoquons pas l'hypothèse d'un taux de 2 p. 100 ! La croissance dépend aussi de l'enthousiasme qui nous anime et de la confiance que nous avons en nous-mêmes et en notre devenir. Cette confiance, elle est sans faille.

Nous engagerons les réformes structurelles et, ce qui nous préoccupe, monsieur Chevènement, c'est tout autant le respect des critères de convergence en vue de la monnaie unique que la préservation de notre souveraineté nationale. Si nos chances ont été altérées, c'est sans doute que nous nous sommes trop souvent abandonnés à des budgets virtuels.

Au plan international, nous devons rechercher des régulations pour éviter des spéculations incontrôlées, éventuellement des risques systémiques, dont l'affaire de la Barings n'a été qu'un des révélateurs. J'étais récemment à la réunion du G 7 à Washington et j'ai pu constater que cela était au cœur des préoccupations des principaux pays du monde.

La fiscalité doit aussi tenir compte de cette mondialisation.

Quant à la première part de DGE, je ne doute pas que nous trouverons, au cours de la discussion qui va s'ouvrir, des solutions de nature à apaiser vos inquiétudes.

Monsieur Inchauspé, vous faites partie des députés économistes qui militent pour une « révolution culturelle ». Je vous remercie pour l'appréciation que vous avez portée sur ce projet de loi de finances. Si les ministres se manifestent auprès de vous pour s'assurer que vous n'avez pas de mauvaises intentions sur telle ou telle priorité de leur budget, je dirai quant à moi que c'est bon signe, car cela prouve qu'il existe une relation très directe, en temps réel, entre le Gouvernement et le Parlement. Je salue votre application à assumer votre mission de contrôle de l'action du Gouvernement car c'est peut-être, à mon sens, avec le vote des lois, la mission principale du Parlement. C'est ainsi que l'on contribue à la réforme de l'Etat, que l'on détecte les dysfonctionnements des administrations publiques et que l'on se donne les moyens de mieux répondre à l'attente de nos compatriotes.

Vous avez bien voulu insister sur la nécessité d'accomplir des efforts dans quatre directions.

Déconcentrer les moyens et les pouvoirs d'abord : cela est partie intégrante de la grande réforme de l'Etat que le Gouvernement a décidé d'engager.

Deuxième direction : les déficits sociaux et l'obligation de décider rapidement. Vous avez raison, monsieur Inchauspé, les observateurs nous attendent sur ce point particulier. La démonstration est pratiquement faite de notre capacité à maîtriser la dépense publique s'agissant de l'Etat, mais on nous attend au plan social. Nous serons au rendez-vous des décisions et, au 1^{er} janvier 1996, nous aurons les moyens de réduire de 30 milliards le déficit de la protection sociale pour équilibrer celle-ci au 1^{er} janvier 1997.

Troisième direction, vous l'avez dit : la réforme doit être fiscale. Elle doit être lisible – et marquée par la simplicité, par l'équité. Vous souhaitez l'harmonisation de la fiscalité de l'épargne.

Quatrième direction, vous souhaitez aussi la stabilité et une bonne concertation. A cet égard, vous m'avez interrogé sur les dispositions contenues dans l'article 55 du projet de loi de finances.

Celui-ci répond à la nécessité de mettre un terme au développement des montages d'optimisation fiscale qui reposent sur la possibilité, pour les investisseurs, d'imputer sur leur revenu global des déficits non professionnels relevant de la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux. Ces montages sont coûteux pour le budget de l'Etat, sans que leur intérêt pour la collectivité et les investisseurs soit démontré. Bien souvent, ce que verse l'investisseur couvre un produit réel et des commissions substantielles.

La solution retenue consiste à reporter les déficits BIC – bénéficiaires industriels et commerciaux – réalisés dans le cadre d'activités non professionnelles sur les bénéficiaires de même nature réalisés au cours des cinq années ultérieures. Toutefois, afin de ne pas entraîner le gel des programmes d'investissement initiés en 1995, le Gouvernement est prêt à reporter la date d'entrée en vigueur du dispositif au 1^{er} janvier 1996.

M. Michel Inchauspé. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Je précise en outre que les déficits afférents aux investissements engagés avant cette date mais mis en exploitation après pourront continuer à être imputés sur le revenu global. Cette règle s'appliquerait aux investissements mobiliers commandés avant le 1^{er} janvier 1996 et qui auront fait l'objet d'un acompte de 50 p. 100. Elle s'appliquerait également aux immeubles ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier avant le 1^{er} janvier 1996. Un amendement précisera cette notion d'investissement.

J'espère, monsieur Inchauspé, avoir ainsi répondu à votre interrogation. Nous avons le souci de réduire nos dépenses publiques et je vous remercie d'avoir bien voulu qualifier notre budget d'ambitieux et de courageux.

M. Jean-Pierre Brard. Il a dit ça ? C'est excessif !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Monsieur Thomas, merci pour vos encouragements et pour votre compagnonnage dans la voie de la réforme.

M. Jean-Pierre Brard. Il vaut mieux être seul que mal accompagné !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Je ne doute pas de votre expertise et de votre détermination. Vous nous avez dit que ce budget était attendu par

la commission des finances et, si j'en juge par les amendements que vous avez déposés, un travail excellent a été accompli.

Vous avez estimé que la fusée devait avoir trois étages : la réduction du déficit – nous y contribuons et vous devez avoir satisfaction –, la maîtrise des dépenses sociales – je ne reviens pas sur ce point – et la réforme des prélèvements obligatoires.

S'agissant de l'amendement qui vous tient à cœur, l'économie de 4 milliards environ qu'il prévoit se compose d'économies générales et d'économies spécifiques. Je souhaite que nous acceptions les économies générales, qui représentent à peu près 2 milliards. L'ensemble des ministères sont soumis à la même toise et, en disant cela, je m'expose à quelques interrogations critiques de la part de mes collègues du Gouvernement.

S'agissant des économies spécifiques, avant de les voter, j'aimerais que vous les présentiez aux ministres concernés. Après avoir entendu leurs observations, leurs arguments, vous pourriez alors décider en pleine connaissance de cause. Je ne dis pas que vos propositions sont ternies par une insuffisance d'instruction, mais il me paraît convenable et de bonne méthode que vous puissiez préalablement entendre les ministres concernés.

M. Francis Delattre. Ce n'est pas possible !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Vous vous êtes également montré critique sur les créations d'emplois et vous vous êtes demandé si elles n'étaient pas en contradiction avec le souci de maîtriser la dépense publique.

S'agissant de l'éducation nationale, la régularisation des recrutements opérés dans les académies concerne en fait des personnes qui étaient en surnombre. Cette pratique, me direz-vous, est étonnante. Le rapporteur spécial aura peut-être l'occasion de se rendre dans quelques académies pour constater cette situation.

Par ailleurs, nous avons voulu lutter contre l'emploi précaire. Au sein de l'Etat certains postes sont occupés par des vacataires, et ce sont eux qui donnent lieu à des créations de postes de fonctionnaire. En opérant ainsi, vous l'aurez compris, nous renforçons la stabilité de l'emploi sans engendrer de dépenses supplémentaires.

Je souhaite, monsieur Thomas, que le Parlement ait ses propres moyens d'expertise ; mais je ne voudrais pas m'immiscer dans sa gestion. L'office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires qui est actuellement en préparation devrait vous procurer une plus grande autonomie dans l'appréciation des données budgétaires et dans l'accomplissement de votre mission de contrôle. Je ne doute pas que le Gouvernement et la nation y trouveront globalement avantage.

Je salue votre travail et votre courage. Vous souhaitez une baisse des prélèvements obligatoires, et vous n'êtes pas le seul, le Gouvernement la souhaite aussi. Mais enfin, dites-moi comment on pourrait maintenir à 44 p. 100 et – pourquoi pas ! – abaisser à 43 p. 100 les prélèvements obligatoires alors que la dépense publique représente 50 p. 100 du produit intérieur brut ? En agissant ainsi on porterait le déficit à 6 ou 7 p. 100 du PIB. Il nous faut donc être cohérent. Comme l'a dit M. le Premier ministre, une baisse des prélèvements obligatoires est difficilement envisageable pour les deux ou trois ans à venir, même si, comme chacun de vous, j'en rêve.

Nous aurons l'occasion de nous revoir prochainement pour parler de la réforme. Celle-ci est inspirée par la prise en compte de trois objectifs majeurs. Il faut mettre les

prélèvements obligatoires au service de l'équité, de l'emploi et de l'efficacité économique. Notre communauté s'est ouverte au monde et nous devons rendre cette ouverture compatible avec la préservation de la cohésion sociale. En France, 19 p. 100 du PIB sont assis sur les salaires alors que le prélèvement est de l'ordre de 12 à 13 p. 100 dans les pays comparables au nôtre. Vous savez comment peuvent réagir les entreprises. L'ouverture au monde peut se traduire par des suppressions ou des délocalisations d'emplois. Il serait donc bien imprudent de laisser peser sur les salaires autant de cotisations sociales qu'aujourd'hui. Puisque la santé relève, pour l'essentiel, de la solidarité nationale, il n'est pas inconvenant d'imaginer que l'ensemble des revenus soit mis à contribution pour son financement, et pas seulement les salaires. Mais j'aurai l'occasion de revenir devant vous pour évoquer ce sujet. Il s'agirait de transférer six points du PIB et non de créer un impôt nouveau.

Je répondrai maintenant très brièvement aux intervenants qui se sont succédé à cette tribune hier soir et ce matin. Des propos extrêmement convergents ont été tenus sur les déficits publics. A cet égard, je salue l'historien des déficits publics, M. Gilbert Gantier, qui nous a remis en mémoire l'historique de la dette publique et des déficits depuis 1980, cette heureuse époque où la charge de la dette représentait 5 p. 100 des prélèvements fiscaux, contre 20 p. 100 aujourd'hui, et où la dette publique était de l'ordre de 420 milliards.

Monsieur Rousset-Rouard, nous n'entendons pas être des administrateurs judiciaires mais, pour tenir la dépense, nous sommes bien souvent amenés à tenir des propos forts, peut-être par maladresse. Ce n'est pas une tâche très facile, mais que l'on ne se méprenne pas, tant François d'Aubert que moi-même entendons être d'une rigueur absolue sur la défense de cette priorité.

J'ai eu le grand plaisir d'entendre plusieurs d'entre vous affirmer tout net qu'un bon budget n'était pas forcément un budget dont les dépenses progressaient et reconnaître que désormais aucune dépense publique ne pouvait avoir de caractère tabou. Nombre d'entre vous sont également convenus que la baisse des déficits était sans doute l'arme la plus efficace pour recréer des emplois.

Il faut maîtriser la dépense publique pour redresser la situation, c'est la conviction de M. Retailleau. Mais, nous a-t-il dit, l'Etat doit se serrer la ceinture.

M. Jean-Pierre Brard. De chasteté ! (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

Avec les mesures que nous arrêterons dans quelques jours, croyez bien que nous demanderons aux administrations de procéder à quelques sacrifices s'agissant des moyens d'intendance, de transport, des voitures, auxquels François d'Aubert faisait référence hier.

On nous demande également de soutenir l'investissement public. Mais, que l'on ne s'y méprenne pas, l'investissement public aujourd'hui c'est, demain, des dépenses de fonctionnement assez considérables. L'investissement devra donc être mesuré à l'aune de nos capacités à prendre en charge, demain, les frais de fonctionnement.

M. Charles-Amédée de Courson nous a dit que les 4 milliards d'économies demandés par la commission des finances constituaient un appel. J'ai répondu tout à l'heure à M. Jean-Pierre Thomas que cet appel ne devrait pas être déçu. Il emporte la sympathie des ministres chargés de l'économie, des finances et du budget.

Au chapitre de l'emploi dans la fonction publique et de la politique salariale, tant M. Jacob que M. Laffineur ont souhaité un gel des créations d'emplois. Si j'ai bien compris, ils envisagent même de remettre en cause les quelques créations d'emploi qui ont été prévues. Je rappelle que nous avons prévu 7 984 créations d'emploi et 4 427 suppressions d'emploi.

Je le répète, il s'agit pour l'essentiel de valider des postes qui avaient été créés en surnombre à l'éducation nationale et de transformer le statut d'agents qui travaillent déjà dans les services du ministère de l'économie, des finances et du Plan, mais sous le statut de vacataires. Lorsque vous examinerez le budget des services financiers, j'aurai l'occasion de dire combien la présence de ces hommes et de ces femmes est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des administrations financières, pour assurer le recouvrement de l'impôt, donc les flux de recettes, et le paiement des dépenses. Il s'agit de flux considérables, qui conditionnent la vie quotidienne de nombre de nos compatriotes. En outre, si nous voulons lutter efficacement pour une concurrence loyale, pour éviter le travail au noir et toutes les dérives et évasions, il nous faut donner à l'administration fiscale les moyens humains adéquats.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. S'agissant de la politique salariale, le Gouvernement tire les conséquences de la situation financière de l'Etat puisque aucune modification ne sera apportée à la révision des salaires en 1996. Ce qui conditionne la révision à la hausse des salaires et des pensions, c'est l'application de dispositions adoptées antérieurement.

Les prélèvements sont naturellement l'objet de critiques : « Trop d'impôt tue l'impôt ». Ils sont excessifs. M. Jean-Jacques Descamps a insisté sur la nécessité de les faire baisser, M. Rousset-Rouard et M. Lapp également.

M. Murat s'est interrogé sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Il a constaté qu'en pourcentage, la progression du prix du litre de gazole serait supérieure à la progression du prix du litre de supercarburant. C'est vrai. La révision est de l'ordre de 13 centimes – 15,7 centimes toutes taxes comprises, avec la TVA qui, vous le savez, s'ajoute à la TIPP. Mais force est de constater que, du fait de la « dieselisation » du parc, nos ressources en TIPP ont tendance à se rétracter. Le moteur Diesel consomme moins de carburant que les autres moteurs, et le litre de gazole supporte une taxe très inférieure aux autres carburants. Dans la loi de finances pour 1995, l'écart avait été inverse ; nous avons augmenté de près de 8 p. 100 la TIPP sur le supercarburant sans plomb et de 1,7 p. 100 celle sur le gazole. La mesure qui consiste à appliquer la même quotité de centimes à tout litre de carburant me semble assez équitable. C'est ainsi que le prix du super augmentera de quelque 2,65 p. 100, celui du gazole de 4,15 p. 100, toutes taxes comprises. Cela étant, je comprends bien qu'un moteur Diesel, notamment en zone rurale, est un précieux moyen de transport...

M. Marc Le Fur. Très juste.

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. ... qui facilite considérablement la vie et que, à sa façon, il contribue à l'aménagement du territoire.

M. Hervé Mariton. Tout à fait !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Le Gouvernement ne méconnaît pas, lui non plus, cette caractéristique.

L'urgence de la réforme fiscale a été reconnue par nombre d'intervenants, lesquels ont souhaité qu'elle soit conduite au nom de l'équité, de la cohésion sociale, de l'efficacité économique, de la moralisation. François Guillaume et Charles-Amédée de Courson se sont exprimés sur ce point. Je sais qu'un amendement concernant le statut des couples de concubins a été déposé. Nous aurons probablement à réexaminer sa rédaction mais je tiens à dire très solennellement que le Gouvernement ressent lui aussi la nécessité d'établir l'équité dans ce système d'imposition.

M. Adrien Zeller. Nous comptons sur vous !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Il n'est pas normal que certaines personnes puissent tirer profit du fait qu'elles vivent ensemble sans être mariées en déclarant séparément leurs revenus et que l'une d'entre elles bénéficie d'une demi-part supplémentaire pour le premier enfant fiscalement à sa charge. Cette situation doit cesser et le Gouvernement sera avec vous pour y porter remède.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Merci !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Etienne Garnier s'est exprimé ce matin avec beaucoup de fougue et de conviction en faveur d'une autre politique. J'ai compris qu'il fallait engager les réformes et susciter le changement.

Bernard Carayon estime, lui, que nous aurions dû faire un pari fiscal plus promptement. J'espère le convaincre que notre méthode répond à sa préoccupation.

S'agissant de la sécurité sociale, les propos ont été très convergents : il faut maîtriser les dépenses et annoncer le plus vite possible des mesures afin que les observateurs extérieurs ne se méprennent pas sur nos capacités à conduire efficacement la réforme.

J'ai, bien entendu, le souhait qu'a exprimé Charles-Amédée de Courson d'interdire désormais au Gouvernement de faire des avances à la sécurité sociale. Pour ma part, je n'y verrais que des avantages. Je ne vous cache pas que lorsque je suis arrivé à Bercy j'ai été très étonné de devoir autoriser, tous les quinze jours, une avance de trésorerie au profit de la sécurité sociale. Je pense que la protection sociale doit trouver son équilibre et qu'en cas de déficit l'Etat doit pouvoir apporter sa contribution, mais avec l'autorisation du Parlement. Le débat qui précédera ce vote nous permettra d'aborder ensemble le problème du déficit et de nous interroger sur les mesures à prendre. *A priori*, c'est avec bienveillance que j'examinerai un tel amendement.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Etienne Garnier s'est exprimé ce matin avec beaucoup de fougue et de conviction en faveur d'une autre politique. J'ai bien compris qu'il fallait engager les réformes et susciter le changement.

Bernard Carayon estime, lui, que nous aurions dû faire un pari fiscal plus promptement. J'espère le convaincre que notre méthode répond à sa préoccupation.

S'agissant de la sécurité sociale, les propos ont été très convergents : il faut maîtriser les dépenses et annoncer le plus vite possible des mesures afin que les observateurs extérieurs ne se méprennent pas sur nos capacités à conduire efficacement la réforme.

J'ai bien entendu le souhait qu'a exprimé Charles-Amédée de Courson d'interdire désormais au Gouvernement de faire des avances à la sécurité sociale. Pour ma

part, je n'y verrais que des avantages. Je ne vous cache pas que, lorsque je suis arrivé à Bercy, j'ai été très étonné de devoir autoriser tous les quinze jours une avance de trésorerie au profit de la sécurité sociale. Je pense que la protection sociale doit trouver son équilibre et qu'en cas de déficit l'Etat doit pouvoir apporter sa contribution, mais avec l'autorisation du Parlement.

Le débat qui précédera ce vote nous permettra d'aborder ensemble le problème du déficit et de nous interroger sur les mesures à prendre tendant à corriger ce déficit. *A priori*, c'est avec bienveillance que j'examinerai un tel amendement.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Très bien !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

La réforme de l'Etat a fait l'objet de nombreux commentaires. Etienne Garnier y a consacré l'essentiel de son propos. Il souhaite en particulier que s'établisse un dialogue plus constant et plus direct. Lui aussi attend que l'office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires facilite les missions de contrôle budgétaire qui incombent au Parlement. François Loos nous exhorte à convaincre les Français du bien-fondé de notre démarche. Il a certainement raison.

M. Jean-Pierre Brard. Vous allez avoir du mal !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

En tout cas, je compte sur chacun d'entre vous pour emporter l'adhésion de nos compatriotes. Pour François Loos, il faut cesser de vouloir donner raison aux corporatismes et faire des choix politiques. C'est bien ce que traduit ce projet de budget. L'heure de la réforme a sonné, a déclaré Etienne Pinte. Et M. Ferry de dresser le constat des maux de notre société. Ce qu'il redoute, c'est la demi-mesure. J'espère bien que nous pourrions le convaincre que nos mesures s'inscrivent dans la durée et qu'elles sont marquées par la cohérence.

Je remercie M. Grosdidier pour l'appréciation très optimiste....

M. Didier Migaud. Et sans nuance !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan.

... qu'il a portée sur notre budget, qualifié de courageux. C'est un message d'ardeur qu'il nous a adressé, je tiens à l'en remercier.

S'agissant des collectivités locales, plusieurs parmi vous ont commenté le pacte de stabilité conclu pour trois ans. Certains ont tenu des propos restrictifs. Cela ne m'a pas échappé. Mais pour l'essentiel, vous avez bien voulu reconnaître qu'il y avait nécessité de stabiliser les relations, les flux financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales.

M. Carrez s'est prononcé en faveur d'un gel des charges que doivent subir les collectivités territoriales du fait de décisions qui leur échappent, comme les exonérations de droits d'enregistrement ou les cotisations à la CNRACL. Vous avez été nombreux à noter que, pour l'an prochain, ces dernières seront stabilisées. Il n'en reste pas moins que l'évolution démographique est préoccupante, en raison d'une distorsion entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires. Ce qui, à l'horizon 2010-2015, risque de nous contraindre à décider le relèvement substantiel des taux, sauf si d'ici là des réformes sont arrêtées et mises en œuvre.

Je remercie M. Fréville pour l'analyse très fine qu'il a faite du budget et de son évolution. Comme lui, je souhaite que, sur certains points, nous réexaminions les rai-

sons de la « viscosité » de la recette fiscale. En effet, alors que s'enclenche la reprise, nous avons quelque peine à en constater les effets sur ce point. Voilà qui justifie une réflexion complémentaire. Peut-être y-a-t-il un changement de comportement chez les consommateurs. Peut-être une sorte d'économie autarcique se développe-t-elle progressivement, qui évite le paiement de la TVA sur des travaux effectués par un professionnel.

J'ai bien noté également, monsieur Fréville, que la première part de la DGE ne devrait pas laisser à l'écart les communes de plus de 10 000 habitants. Nous essaierons, je le répète, de mettre au point une rédaction qui concilie votre préoccupation avec la nécessité de respecter l'enveloppe de ce pacte de stabilité auquel M. Goasguen a beaucoup travaillé.

M. Jean Tardito. Ce pacte, personne ne l'a signé !

M. le ministre de l'économie, des finances et du plan.

Les taux d'intérêt ? Bien sûr, nous avons à les faire baisser, mais il faut, pour y parvenir, que nos mérites et nos efforts soient reconnus. Jean-François Copé, Bruno Retailleau, Jean-Pierre Thomas, bien d'autres ont insisté sur les conséquences très préjudiciables du poids de la dette tant dans les budgets publics que chez les ménages et dans les entreprises.

M. Berthol a insisté sur la situation des PME. Je confirme que M. Raffarin présentera prochainement un plan en leur faveur. Il y a certainement beaucoup à faire – c'est le souhait qu'a exprimé M. Berthol – pour renforcer leurs fonds propres, notamment à l'aide de la SOFARIS. Sur ce point, le Gouvernement a déjà pris des initiatives très significatives.

A propos de pédagogie, dont beaucoup d'entre vous ont parlé, Jean-Jacques Descamps a insisté sur la communication gouvernementale.

Michèle Alliot-Marie a décrit des attitudes, des gestes simples qui témoignent de la volonté de réforme. Elle a eu raison d'évoquer l'exemple du recours à l'ambulance qui, quelquefois, donne lieu à des abus, et, sur ces points, il faut en effet que des décisions soient prises conduisant chacun à prendre conscience que les choses changent. Elle a également insisté sur les conditions de la maîtrise d'ouvrage public qui coûte beaucoup plus cher que la maîtrise d'ouvrage privé. De fait, le passage de l'une à l'autre est souvent compliqué par des dispositions administratives et réglementaires, et ceux qui y sont soumis ne le comprennent pas ; ils se demandent si l'Etat prend bien la mesure de la nécessité de réformer les procédures et les comportements. On a insisté sur la nécessité de mettre en perspective, de donner des signes, de dessiner l'horizon, en quelque sorte. C'est ce que nous a dit Patrick Balkany qui, parfois, a du mal à comprendre toute la cohérence de l'action du Gouvernement.

M. Patrick Balkany. Cela m'arrive !

M. Jean-Pierre Brard. Cela ne m'étonne pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et du plan.

J'espère que nous avons pu le rassurer pleinement. M. Legras a demandé avec insistance si nous n'allions pas mettre en difficulté les communes forestières. Vous savez que l'Office national des forêts, établissement public de l'Etat, assure la garderie et l'administration des forêts appartenant aux collectivités territoriales. Aux termes d'un rapport de l'inspection des finances, il est apparu que le coût de cette garderie s'élevait à 1,1 milliard de francs, que ces communes tiraient de l'exploitation de leurs forêts 1,776 milliard et que l'ONF ne percevait que

105 millions au titre des frais de garderie. Dans un premier temps, le Gouvernement avait envisagé d'en porter le montant à 380 millions. Mais, attentifs aux observations ou aux critiques exprimées par les maires concernés, nous avons ramené à 210 millions la participation des collectivités territoriales.

Sur ce projet de budget, MM. Bonrepaux, Colliard, Tardito, Balligand et Dray ont rivalisé dans la critique. Selon M. Balligand, par exemple, le pacte de stabilité pour les collectivités territoriales les déstabiliserait !

M. Jean Tardito. Le pacte n'est pas signé, monsieur le ministre ! On ne peut pas l'appliquer !

M. Jean-Pierre Brard. Il n'est même pas discuté !

M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan. Manifestement, nous aurons un gros effort à faire pour le convaincre !

Tels sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les commentaires que je souhaitais faire après une discussion générale qui nous délivre un message extrêmement encourageant et prometteur, celui d'une majorité déterminée à tenir la dépense publique, à réduire les déficits publics, à rechercher dans le détail toutes les économies possibles et imaginables. Je confirme que nous avons des rendez-vous très prochains, à la mi-novembre pour les dépenses sociales, au début de l'année 1996 pour la réforme fiscale. Ils seront l'occasion de mettre en perspective les quelques jalons fiscaux inscrits dans le projet de loi de finances pour 1996.

Je vous remercie, monsieur le président, comme je remercie le président de la commission des finances, son rapporteur général, les membres de la commission des finances et tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette discussion générale. Je ne doute pas que nous tiendrons bon. C'est l'intérêt des Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Rappel au règlement

M. Jean Tardito. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article se fonde votre rappel au règlement ?

M. Jean Tardito. Article 58, alinéa 1.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Jean Tardito. A deux reprises aujourd'hui, le Gouvernement a fait état de mesures qui ne sont pas encore entérinées. A propos des forums d'abord, mais aussi à propos du pacte de stabilité financière entre les communes et l'Etat. Or ce pacte n'est ni discuté, ni avallisé, ni signé, c'est quand même un peu fort !

Motion de renvoi en commission

M. le président. J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une motion de renvoi en commission, déposée en application de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, chacun ici conviendra avec moi que cette motion de renvoi en commission est particulièrement justifiée,...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Non, non !

M. Augustin Bonrepaux. ... surtout ceux qui se souviennent de la façon dont se sont déroulés les débats en commission.

Depuis hier, le franc connaît une faiblesse caractérisée qui s'aggrave aujourd'hui. Nous sommes en droit de nous demander s'il ne peut pas y voir une relation entre la façon désordonnée dont sont présentées un certain nombre de propositions et la faiblesse de notre monnaie. Je ne voudrais pas charger le Gouvernement de tous les maux, mais, à la lecture de la presse, l'opinion générale qui se dégage le rend tout de même un peu responsable de cette chute.

Le débat sur notre politique ne paraît pas tranché. Or, il faudrait qu'au sein de la majorité et du Gouvernement se dégage une ligne claire qui n'inquiète plus les investisseurs. Quant à la déclaration, hier, de M. le ministre de l'économie, elle a un peu donné l'impression qu'il voulait faire pression sur la Banque de France. Et je ne parle pas là non plus d'une impression personnelle, mais de celle qui ressort de la lecture de la presse et, peut-être, des milieux financiers. Pourtant, cette autonomie, c'est bien vous qui l'avez voulue !

Et que penser d'un gouvernement et d'une majorité qui semblent céder à la panique ? Pour le premier, je fais allusion à cette décision du relèvement rapide, sans réflexion, du forfait hospitalier, pour la seconde, aux positions plutôt désordonnées qu'elle a arrêtées à propos de certaines mesures coûteuses dans le projet de budget, projet incohérent, il est vrai.

Et c'est bien ce qui motive ma demande de renvoi en commission.

Bien entendu, je ne peux pas faire état des débats qui se sont déroulés en commission : ils ne sont pas publics. Mais les décisions, si. Heureusement, le rapporteur général n'a pas été suivi, sinon ce ne sont pas quatre milliards de réduction de dépenses qui auraient été décidés, mais sans doute quinze ! C'est qu'il n'y allait pas de main morte. Par exemple, au prétexte d'économies, il voulait supprimer mille postes de professeurs, ce qui aurait conduit l'an prochain à différer l'ouverture d'établissements nouveaux faute de personnels.

Vous conviendrez tout de même que de telles mesures méritent un peu plus de réflexion et qu'il nous faudrait les revoir de plus près. Au demeurant, si vous n'êtes pas convaincus par mes propos, écoutez donc quelques-unes des voix qui s'élèvent dans vos rangs.

Ainsi, j'ai pu lire que devant le RPR dimanche dernier, Philippe Séguin avait déclaré à propos de ces réductions : comme si c'était si simple, comme s'il n'y avait pas de dépenses utiles et productives ! Quant à François d'Arbert, ne l'avons-nous pas entendu hier nous dire : Il existe des limites à la réduction instantanée des dépenses ; on ne réforme pas en coupant à l'aveugle dans les crédits ? C'est pourtant ce que vous avez fait.

M. Jean-Jacques Jegou et M. Francis Delattre. Mais non ! Pas du tout !

M. Augustin Bonrepaux. Voilà pourquoi un renvoi en commission me paraît nécessaire.

Vous avez supprimé 4 milliards, c'est-à-dire 2 p. 100 de chaque budget. Mais avez-vous mesuré les conséquences d'une telle décision ? Je ne le crois pas. Et, s'il y a ici des membres de la commission des lois, eux qui, dans leur ensemble, se sont élevés ce matin contre cette

décision, je suis sûr que tout à l'heure ils associeront leurs voix aux nôtres pour demander à la commission des finances d'examiner dans quels domaines et sur quels budgets porteront ces réductions. Commençons dès à présent à passer ceux-ci en revue.

Faut-il envisager une réduction du budget de la justice dont vous nous disiez qu'il faisait partie de vos priorités et qui, à ce titre, était jusqu'à présent en progression ? En tout cas, ce matin, la commission des lois s'est élevée, à l'unanimité, contre toute réduction.

Je ne pense pas non plus que, compte tenu de la situation inquiétante que connaît notre pays, le moment soit bien choisi pour réduire les moyens de la police.

Peut-être peut-on faire des économies sur le budget des finances. Mais alors, mes chers collègues, il fallait supprimer l'augmentation de 0,4 p. 100 pour frais d'assiette. Malheureusement, vous ne nous avez pas suivi dans cette voie.

En ce qui concerne le budget de l'éducation, heureusement, grâce à notre soutien, il s'est constitué une majorité pour rejeter les propositions du rapporteur général !

Alors, est-ce sur le budget de la culture que l'on va faire des économies ? Ou peut-être sur celui de la santé qui a d'ailleurs été adopté en commission de manière irresponsable. En effet, comment a-t-on pu se déclarer favorable à ce budget alors que la situation de l'assurance maladie est si mauvaise ? Mes chers collègues, ce n'est pas en acceptant toujours tout que le Parlement revalorisera son rôle. Les moyens accordés aux DDASS, notamment, devraient servir à contrôler la gestion de l'assurance maladie, et l'ordonnancement des dépenses hospitalières, si tant est qu'ils existent. En effet, alors qu'ils étaient déjà insuffisants, vous les avez réduits une première fois l'an dernier et vous proposez de les diminuer cette année encore. Ne vous rendez-vous pas compte qu'en réduisant ces crédits, vous allez augmenter d'autant le déficit de l'assurance maladie ?

Alors peut-être préférerez-vous réduire le budget des artisans et des commerçants, déjà en chute libre ? Ou plutôt celui de l'agriculture au motif – et l'explication du Gouvernement est savoureuse – que le revenu des agriculteurs a évolué favorablement en 1993 et en 1994 et qu'on peut donc se permettre cette année une petite réduction. A cet égard, permettez-moi de faire observer que si le revenu des éleveurs a augmenté ces deux dernières années c'est grâce à la réforme de la politique agricole commune entreprise en 1992 par le gouvernement Bérégovoy.

M. Edouard Balladur. Non !

M. Augustin Bonrepaux. Mais si, monsieur le Premier ministre ! C'est Pierre Bérégovoy qui, en 1992, a négocié la prime à la vache allaitante. Et ce sont ces primes qui, aujourd'hui, permettent une évolution favorable du revenu des agriculteurs, que vous le vouliez ou non !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Le Gouvernement de Pierre Bérégovoy a accepté aussi la jachère à 15 p. 100 ! Vous ne pouvez pas le nier !

M. Augustin Bonrepaux. Mais la politique agricole commune a été négociée en 1992 !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous n'êtes pas sérieux, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Les primes à la vache allaitante ont été décidées à ce moment-là !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Il n'y a pas que les primes à la vache allaitante, vous le savez très bien !

M. Augustin Bonrepaux. Vous semblez avoir oublié vos déclarations de cette époque-là ! Le monde agricole et l'espace rural n'avaient pas de meilleurs défenseurs. Alors, voyons un peu quelle place a été consacrée à l'espace rural dans ce projet de budget. Et enchaînons tout de suite sur la grande loi d'aménagement du territoire que nous avons examinée sous le gouvernement de M. Balladur.

M. Didier Migaud. Parlons-en !

M. Augustin Bonrepaux. Elle avait été présentée comme une véritable révolution !

M. Didier Migaud. Une de plus !

M. Augustin Bonrepaux. On nous avait expliqué que le regroupement de quatre fonds nationaux en un seul permettraient de faire des progrès. Voyons le résultat aujourd'hui. Les crédits affectés au Fonds national d'aménagement du territoire seront en 1996 inférieurs à la somme des quatre fonds de 1993.

M. Jean-Louis Idiart. Tout à fait !

M. Augustin Bonrepaux. Vous pouvez le vérifier : il suffit de reprendre les chiffres.

M. Jean-Louis Idiart. Eh oui !

M. Augustin Bonrepaux. Par rapport à l'année dernière, ils sont en diminution de 25 p. 100.

Quant au fonds d'investissement routier, nous pensions naïvement lorsque nous avons voté la taxe sur les autoroutes qu'elle apporterait un plus à l'équipement routier dans les zones excentrées et que ce fonds spécifique s'ajouterait aux crédits routiers. Or nous constatons qu'en 1996 le niveau des crédits routiers sera le même que celui de 1994. Dès lors pourquoi nous demander de doubler la taxe sur les autoroutes en 1996 ? Quelle supercherie !

On peut sans doute faire des économies sur le budget de la défense et nous vous ferons des propositions en ce sens.

Monsieur le ministre, parlant tout à l'heure du pacte de stabilité, vous avez donné l'impression qu'il était accepté par les élus. Je maintiens, pour ma part, qu'il s'agit d'un pacte imposé. Je viens d'ailleurs de lire aujourd'hui dans la presse que l'Association des maires de France n'y était pas plus favorable que les autres associations dont nous connaissons la position.

M. Didier Migaud. Heureusement !

M. Augustin Bonrepaux. Pour quelles raisons ? Là aussi, refaisons un peu d'histoire ! Rappelons qu'ici même, le 8 avril 1993, un effort avait déjà été demandé aux collectivités locales pour redresser la situation du pays, effort qui a porté sur toutes les dotations des collectivités locales. Aujourd'hui, après avoir déclaré que la situation des finances était dans un état calamiteux, le Premier ministre a décidé qu'il fallait poursuivre cet effort et propose pour ce faire ce qu'il appelle un pacte de stabilité. Je considère, pour ma part, qu'il s'agit d'un pacte de régression...

M. Didier Migaud. Et vous avez raison !

M. Augustin Bonrepaux. ... puisque, au lieu d'encourager les collectivités locales à investir, on va au contraire les freiner. Tel fut déjà le cas en 1994.

A quoi aura servi ce sacrifice qui porte sur quelque 20 milliards de francs ? La question est légitime d'autant que l'on constate que, parallèlement à l'effort demandé, l'Etat a accordé l'équivalent de 20 milliards d'allègement de l'impôt sur le revenu, qui est l'impôt le plus juste. Finalement, il y a eu un simple transfert, transfert de la fiscalité progressive caractérisant l'impôt sur le revenu à une fiscalité dont nous connaissons bien l'injustice, c'est-à-dire la taxe d'habitation. Mais, officiellement, c'était bien pour réduire le déficit budgétaire qu'un effort avait été demandé aux collectivités locales. Si nous avons constaté une réelle réduction, peut-être qu'aujourd'hui nous accepterions de consentir un effort supplémentaire, monsieur le ministre.

Je ne reviendrai pas sur l'aggravation de l'injustice fiscale dont nous avons déjà longuement parlé. Je soulignerai simplement que l'on ne cesse d'augmenter les impôts indirects, injustes par définition – TVA, taxe sur les produits pétroliers, 30 milliards en trois ans – pour mieux alléger l'impôt le plus juste, celui qui tient compte du revenu et qui est progressif, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu.

Monsieur le ministre, chers collègues, nous aussi nous nous préoccupons de ce déficit qui vous « déboussole » et vous conduit à faire n'importe quoi. Un renvoi en commission nous permettrait de réfléchir à quelques économies supplémentaires, voire à quelques recettes nouvelles plus équitables. Ainsi, l'intéressante proposition de notre collègue Zeller, qui a été traitée rapidement, pourrait être à nouveau examinée. Notre collègue proposait de limiter les déductions fiscales, – surtout lorsqu'elles sont excessives – par exemple à 50 p 100, de façon qu'elles ne permettent pas à quelqu'un d'être trop, ou totalement exonéré de l'impôt.

A cet égard, relisant le cas qu'il a cité, je me suis aperçu que la plus importante des déductions fiscales concernait celle que vous avez accordée l'année dernière pour les emplois familiaux. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir mis en garde en vous répétant que cette mesure favorisait uniquement les revenus les plus élevés.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est pour cela sans doute que Mme Aubry l'avait instituée !

M. Augustin Bonrepaux, Mais vous ne nous avez pas écoutés. Aujourd'hui, il apparaît que cette mesure, qui selon vous ne devait coûter que deux milliards, en coûtera finalement cinq.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous avez eu le tort de l'instituer !

M. Augustin Bonrepaux. Eh bien, supprimons cette disposition et revenons au système précédent qui était tout aussi efficace : nous économiserions ainsi 3 milliards. Voilà une proposition qui mériterait d'être étudiée !

Certes, vous ne pourrez pas réparer toutes vos erreurs...

M. Jean-Jacques Jegou. On est en train de réparer les vôtres !

M. Jean-Claude Bahu. Avant d'en avoir commis autant que vous, on a de la marge, monsieur Bonrepaux !

M. Augustin Bonrepaux. Qu'on songe aux moyens que vous avez dilapidés ! Pourquoi, dans un pays qui connaît un déficit aussi important, avoir jugé urgent de réduire de 20 milliards de francs l'impôt sur le revenu ? Pourquoi cette mesure qui favorise les plus hauts revenus alors qu'on demande à tous de faire des efforts ? Qu'avez-vous fait des 120 milliards de francs des privatisations ?

M. Jean-Jacques Jegou. Nous avons bouché les trous !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Ceux du Crédit lyonnais !

M. Jean-Jacques Jegou. Et ceux de la sécurité sociale !

M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi avoir accordé des allègements de charges aussi importants alors que l'on sait que leur incidence sur l'emploi est pratiquement nulle ?

Voilà quelques chiffres dont l'addition atteint presque le déficit dont vous parlez. Si vous n'aviez pas fait tous ces choix, vous n'auriez pas besoin de prendre aujourd'hui des mesures aussi désordonnées. Pour notre part, nous vous proposerons des amendements. Nous verrons si vous nous suivrez !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Cela nous étonnerait !

M. Augustin Bonrepaux. Nous verrons si vous êtes si soucieux que cela de l'équité dont vous parlez tant ! Nous vous proposerons de réduire les avantages des stocks-options, de même que les allègements scandaleux sur les transmissions d'entreprises, de supprimer encore les avantages de la loi Pons et d'accroître de quatre milliards de francs l'impôt de solidarité sur la fortune. Voilà nos solutions ! Grâce à elles, vous n'auriez pas besoin d'avoir recours à d'autres réductions, et notre pays se porterait beaucoup mieux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je rappelle à mes collègues que, contrairement à ce que vient d'affirmer M. Bonrepaux, nous avons passé de longues journées à étudier ce projet de loi de finances. Nous avons consacré deux demi-journées à l'audition des ministres et deux journées entières à l'examen des amendements, sans compter ceux que nous avons encore examinés hier et aujourd'hui. Cela a donné lieu à des discussions approfondies et sérieuses comme il est d'usage à la commission des finances. Je ne comprends donc pas cette demande de renvoi en commission qui n'est absolument pas fondée.

M. Bonrepaux nous fait un mauvais procès. Mauvais procès en ce qui concerne l'amendement de notre collègue Jean-Pierre Thomas visant à réduire de quatre milliards de francs les dépenses inscrites dans le projet de loi de finances. Il a prétendu en effet qu'à ce titre la justice et la police pourraient être concernées. Mais la police et la justice sont précisément exonérées de toutes mesures spécifiques qui pourraient être prises dans le cadre de cette disposition. Relisez nos débats, cher collègue ! Mon rapport est très explicite sur ce point.

M. Augustin Bonrepaux. Pourquoi alors la commission des lois a-t-elle protesté ce matin ?

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Vous deviez également être distrait en ce qui concerne mes propositions tendant à repousser certaines créations de postes et qui ont été acceptées par la commission des finances. Pour la culture, cela représente 152 millions de francs. Pour les services financiers, 57. Soit au total 200 millions de francs. On est très loin des chiffres que vous avez cités. Mais peut-être étiez-vous distrait au moment où on en a discuté ?

M. Jean-Louis Idiart. Peut-être est-ce vous qui n'avez pas compris !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Quant à votre évocation des différents budgets ministériels, dois-je vous rappeler, mon cher collègue, que ceux-ci feront l'objet de la deuxième partie de la loi de finances ? Il n'y a donc pas lieu de suspendre nos travaux et de renvoyer l'examen de la première partie de la loi de finances. Vous avez fait preuve de mauvaise foi.

Mauvaise foi encore à propos du pacte de stabilité avec les collectivités locales. En effet, vous n'avez pas précisé que le Gouvernement propose d'appliquer strictement l'indexation de la DGF telle qu'elle avait été votée il y a deux ans. C'est sans doute que vous êtes gêné que nous ayons rétabli dans l'évolution de la DGF non seulement la hausse des prix, mais également la moitié de l'évolution du produit intérieur brut en volume.

Vous avez également omis de dire que c'est la première fois qu'est proposée une évolution des dotations de l'État sur trois ans. Aucun gouvernement socialiste n'a jamais fait une telle proposition.

Bref, il n'est pas nécessaire de poursuivre ce débat plus longtemps. Notre collègue en se montrant amnésique veut en fait donner l'impression que les socialistes n'ont pas été au pouvoir pendant dix ans sur les quatorze dernières années. Mais il nous montre aussi que sur certains points, en matière fiscale notamment, ils ont des remords. C'est le cas par exemple de la déduction pour emploi familial qu'ils ont instituée et que nous nous sommes contentés de proroger. Ce sont eux qui ont pris également un certain nombre d'autres mesures de déductions fiscales que, maintenant, ils viennent critiquer. Pris de remords, ils nous font des reproches et nous demandent de tergiverser. Mais l'heure n'est pas aux tergiversations. Les urgences sont là, nous avons à respecter un calendrier fixé par la Constitution. Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à repousser cette motion de renvoi en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Gheerbrant, pour une explication de vote.

M. Charles Gheerbrant. Monsieur le président, mes chers collègues, député depuis deux ans et demi, j'ai beaucoup de mal à admettre ces procédures dilatoires et retardatrices qui n'aboutissent à rien : exception d'irrecevabilité, question préalable et, maintenant, motion de renvoi en commission. Elles ridiculisent le Parlement aux yeux du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous en avez pourtant abusé !

M. Charles Gheerbrant. Non, pas du tout !

M. le président. Continuez, monsieur Gheerbrant.

M. Charles Gheerbrant. Aujourd'hui, la brutale réalité, c'est une dette publique de 3 200 milliards : 200 milliards pour la SNCF, 100 milliards pour le Crédit lyonnais, 350 milliards pour la sécurité sociale. Ce n'est donc pas le moment de tergiverser. On ne peut qu'approuver un budget qui inverse la tendance et va dans le bon sens.

Laisser entendre que l'Assemblée n'est pas suffisamment informée et a besoin d'être éclairée est vraiment du dernier ridicule alors que nous avons entendu les discours des ministres, le rapport très fouillé de M. Auberger et l'analyse du travail de la commission des finances.

Certes, des amendements vont être discutés, par exemple celui à l'article 3 sur les contrats d'assurance-vie. J'ai dit à M. le ministre ce que j'en pensais. Il y a les contrats d'assurance-vie des assureurs et les fonds d'assurance-vie qui constituent, pour les banques, une possibilité de prêt. Ces derniers bénéficiant d'un intérêt à 7 p. 100 et d'une exonération totale des droits de succession au bout de huit ans, ce qui me paraît anormal. Plutôt que de taxer l'assurance-vie des assureurs, il me paraît beaucoup plus honnête d'éviter une évasion fiscale.

Quant à l'article 9 sur les loyers...

M. Didier Migaud. Cela n'a rien à voir avec une explication de vote ! En fait, notre motion de renvoi permet à l'UDF de s'exprimer sur le projet de budget !

M. Charles Gheerbrant. Cette motion de renvoi en commission est tout à fait dérisoire et le groupe UDF votera contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Sur la motion de renvoi en commission, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de renvoi en commission.

Je vous indique que, afin de faciliter le déroulement du scrutin, vous n'avez plus, désormais, à activer votre boîtier de vote en appuyant sur le plot vert.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	65
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	6
Contre	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du 18 octobre 1995

SCRUTIN (n° 241)

*sur la motion de renvoi en commission opposée
par M. Martin Malvy au projet de loi de finances pour 1996.*

Nombre de votants	65
Nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33

Pour l'adoption	6
Contre	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R. (255) :

Contre : 32 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Pour : 1. – Mme Brigitte de Prémont.

Non-votants : M. Philippe Séguin (président de l'Assemblée nationale)

Groupe U.D.F. (207) :

Contre : 27 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votants : M. Claude Gaillard (président de séance)

Groupe socialiste (57) :

Pour : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Groupe communiste (23) :

Pour : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (3).